BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

69ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 4075 du Mercredi 4 Août 2021 - 69e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 945.49.69 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

INFRASTRUCTURES

Le Port fluvial de Brazzaville dans un état délabré

Ces épaves de navires constituent une vraie verrue (P.3)

DIOCESE DE GAMBOMA

Trois nouveaux prêtres pour annoncer l'évangile

Les abbés Crépin Okoua, Georges Okoueré et Nériya Baruch Nakoutala (P.8)

LE GROUPE KASSAV' EN DEUIL

Jacob Desvarieux décède de la COVID-19 en Guadeloupe

(P.13)

EDITORIAL | **COVID zizanie**

Achat & Vente de billets
Visas (Afrique du Sud, Dubaï, Italie, Maroc, Turquie)
Hebergement (Hôtel & Appartements Meublés)

Lentrepreneur Voyage
TOURISME TRANSPORTS IMMOBILIERS ETC...
219, Avenue Nelson Mandela, Centre-Ville, Brazzaville

Assurances
Location des vehicules
Évacuation sanitaire
Location de Jet Privé et Avion Médicalisé

(00 242) 222 603 028 (00 242) 05 649 2119/ 06 655 0635/ (00 336) 19 96 25 32 lentrepreneurv@gmail.com www.lentrepreneurvoyage.com

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ACTION HUMANITAIRE
PROJET LISUNGI-SYSTEME DE FILETS SOCIAUX
UNITE DE GESTION DU PROJET

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

N°26-SC/MASAH/PL-SFS/UGP-FA2/21

RELATIF AU RECRUTEMENT DE DEUX VERIFICATEURS COMMUNAUTAIRES EN FINANCEMENT BASE SUR LA PERFORMANCE DANS LE DOMAINE DE LA SANTE DANS LE DEPARTEMENT DE LA LIKOUALA

1.Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit pour financer le projet Lisungi Système de Filets Sociaux.
2.Le Gouvernement de la République du Congo a l'intention d'utiliser une partie des ressources accordées au titre de ce financement pour financer le contrat de travail de deux vérificateurs communautaires en financement basé sur la performance dans le domaine de la santé dans le département de la Likouala.
3.Sous la responsabilité de l'assistant technique, les vérificateurs communautaires ont pour principales missions :
-élaborer les termes de référence pour les missions de vérification ;
-réaliser les missions de terrain en :
•tirer un échantillon requis de ménages dans le registre de la formation sanitaire ; ou la fiche opérationnelle ;
•Descendant dans la communauté pour rechercher les bénéficiaires et recueillir leurs opinions ;
•transmettre les données au serveur Lisungi via l'application ODK
•rédiger un rapport d'évaluation sur le degré de satisfaction de la communauté.
-Contribuer à la rédaction du rapport trimestriel d'activités et la production d'autres documents jugés importants en temps réels.
4.Les vérificateurs communautaires seront recrutés pour une durée d'un (1) an renouvelable après évaluation certifiée positive à la fois par l'unité de contractualisation et de vérification et par la communauté.
5.Pour conduire cette mission, le/la candidat(e) devra :
-avoir un niveau BAC +2 ;
-être détenteur d'un diplôme en science sociale, en santé, en statistique/économie ou équivalent ;
-avoir au moins deux (2) années d'expérience dans la réalisation des enquêtes de santé ;
-avoir une bonne connaissance du système de santé du Congo ;
-avoir des connaissances en outil informatique (Web, Word et Excel) ;
-savoir conduire une moto serait l'une des conditions importantes;
-La maitrise du terrain de la Likouala est un atout ;
-La connaissance des langues locales est un avantage très important.
6.Les critères d'éligibilité et la procédure de sélection seront conformes à la méthode de sélection des Consultants Individuels consignée dans le Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), édition de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017 et Août 2018.
7.Les candidats intéressés devront soumettre un dossier de candidature en langue française, en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies comprenant :
-une lettre de motivation adressée au coordonnateur du Projet Lisungi ;
-un curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant que le/la candidat(e) a des qualifications et expériences pertinentes pour la mission,
-une copie du diplôme ;
-une copie des attestations de travail ou de formation justifiant la qualification, ainsi que des attestations de formation en rapport avec la mission.
8.Les dossiers de candidature sont à déposer au plus tard le 16 août 2021 à 13H00 aux adresses ci-dessous, sous plis fermé et portant la mention « Avis d'appel à candidature N°26-SC/MASAH/PL-SFS/UGP-FA2/21, relatif au recrutement de deux vérificateurs communautaires en financement basé sur la performance dans le domaine de la santé dans le département de la Likouala. » « A n'ouvrir qu'en séance d'analyse des dossiers de candidatures ».
9.Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références complets et les renseignements complémentaires à la Direction Départementale de la Santé du département de la Likouala à Impfondo (République du Congo). Tél : (+242) 06 663 58 22/05 632 52 09, du lundi au vendredi (de 09H00 à 16H00, heures locales).

Fait à Brazzaville, le 02 août 2021

Le Coordonnateur
Alfred Constant KIAKOUAMA

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ACTION HUMANITAIRE
PROJET LISUNGI-SYSTEME DE FILETS SOCIAUX
UNITE DE GESTION DU PROJET

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°005-FNT/MASAH/PL-SFS/UGP-FA2/21

RELATIF A L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE ET TECHNIQUE AU PROFIT DES STRUCTURES DE L'ANTENNE DEPARTEMENTALE DE LA LIKOUALA

1.Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un don de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour contribuer au financement du Projet Lisungi-Systeme de Filets Sociaux et à l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du marché d'acquisition du matériel informatique et technique au profit des structures de l'antenne départementale de la Likouala.
2.L'Unité de Gestion dudit Projet Lisungi sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les prestations conformément aux lots suivants :

LOT 1: FOURNITURE ET IMPLEMENTATION DU MATERIEL INFORMATIQUE ET TECHNIQUE

Matériel informatique et équipements connexes

1	Ordinateur de bureau tout en un 23.8''	20
2	Onduleur 2KVA et stabilisateur 1500VA	10
3	Ordinateur portable 15,6''8 GO RAM	52
4	Ordinateur portable 15,6''8 GO RAM, 1 To HDD SATA / 7200 tours/min, processeur i7	7
5	Vidéo projecteur	6
6	Antivirus	66
7	Office 2016 licence un pour trois ordinateurs	20
8	Imprimante multifonction	6
9	Rallonges électrique	40

Réseau et accès internet

1	Router wifi/switch	16
2	Rack pour serveur	4
3	Windows server	2
4	Kit VSAT	2
5	Abonnement internet (1 an) Vsat	2
6	Abonnement Internet (Congo Télécom)	1
7	Abonnement internet illimité (1 an) Modem	2

Services connexes

1	Montage, installation des ordinateurs, imprimantes et autres matériels fournis	6
2	Montage des RACK	2
3	Montage et installation VSAT/Modem et test de connexion à l'internet	4
4	Installation réseau internet câblé et sans fil et test des composants matériel des ordinateurs et du système réseau mis en place	6

LOT 2 : FOURNITURE DES SOURCES D'ENERGIE

Sources d'énergie et matériel connexe

1	Groupe électrogène 10KVA	3
2	Kit Panneaux solaires autoconsommation de plus de 4080wc	3

Services connexes

1	Mise aux normes des bâtiments pour installation batterie, inverseurs, onduleurs,	3
	groupe électrogène et construction niche de protection des groupes électrogènes	3
2	Réhabilitation toiture pour fixation et installation des panneaux solaires	3
3	Révision et réparation du réseau électrique existant dans les bâtiments de l'antenne à Impfondo, de la CAS de Bétou et CAS de Enyellé	3
4	Montage des groupes électrogènes sur socles en béton et installation du mécanisme de relais au réseau d'énergie local	3
5	Montage, Fixation et installation du dispositif solaire (fixation des panneaux sur toiture) et câblage et connexions du bâtiment aux panneaux solaires	3
6	Montage, installation des panneaux solaires et interconnexion avec les groupes électrogènes	3
7	Test de connexion du matériel informatique et branchement à l'énergie fournie par les panneaux solaires	3
8	Réfection et réparation des bâtiments après installation (peinture, quelques travaux de maçonnerie, portes métalliques pour la sécurité des équipements	3

3.La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national (AON) tel que défini dans le Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), édition de juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018 et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.
4.Les soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Gestion du Projet LISUNGI-SYSTEME DE FILETS SOCIAUX, sis Forêt de la patte d'oie, Route de l'aéroport, Batignolles-Brazzaville (République du Congo) et prendre connaissance du dossier d'appel d'offre à l'adresse mentionnée ci-dessous, de 8 heures à 16 heures tous les jours de lundi à vendredi.
5.Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en Français à l'adresse mentionnée ci-dessous contre versement d'un montant non remboursable de cinquante mille (50 000) Francs CFA. La méthode de paiement sera : versement en espèces contre reçu au Secrétariat du Projet LISUNGI-SYSTEME DE FILETS SOCIAUX. Le document d'Appel d'offres pourra être adressé par courrier express ou par voie électronique à tout soumissionnaire qui en exprime la demande et les frais d'expédition sont à sa charge.
6.Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 23 août 2021 à 13 heures, heure locale de Brazzaville. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents à l'adresse du Projet LISUNGI-SYSTEME DES FILETS SOCIAUX mentionnée ci-dessous le 23 août 2021 à 13 heures 30 minutes.
7.Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de l'offre dont les formes de présentation sont consignées dans le dossier d'appel d'offres.
L'adresse à laquelle il est fait référence est la suivante :

Projet LISUNGI-SYSTEME DE FILETS SOCIAUX
Forêt de la patte d'oie, Route de l'aéroport, quartier Batignolles-Brazzaville
E.mail : lisungi@gmail.com, République du Congo.

Fait à Brazzaville,

Le Coordonnateur
Alfred Constant KIAKOUAMA

INFRASTRUCTURES

Le Port fluvial de Brazzaville dans un état délabré

Une délégation de la Commission Plan, aménagement et infrastructures de l'Assemblée nationale conduite par son président Blaise Ambéto, a effectué le 30 juillet dernier une descente au Port autonome de Brazzaville et Ports secondaire (PABPS). Conformément à la mission de contrôle dont est investi le Parlement, elle est allée constater la réalité sur le terrain afin d'avoir la pleine connaissance de ce qui se passe au Port. Le constat très alarment.

Le PABPS est un maillon Transcongolais de communication issu de la scission-dissolution de l'ATC. Etablissement à caractère industriel et commercial, il est aujourd'hui confronté à plusieurs difficultés dont l'ensablement du fleuve Congo et son impact sur l'activité portuaire, l'insécurité sur les installations portuaires, la vétusté des infrastructures, l'absence de fluidité du trafic au niveau du Beach résultant des effets néfastes de la COVID-19, le développement de Ports parallèles qui n'ont aucun agrément du ministère des Transports.

Ces deux dernières années, le trafic fluvial des passagers a connu une baisse drastique. Il est passé de 217.000 personnes en 2019 à 46.000 en 2020. Seuls les trafics des marchandises: 275.000 en 2019 à 293.000 en 2020 et des conteneurs: 6960 en 2019 à 9308 en 2020 sont en hausse dus pour l'essentiel au trafic du bois venant de la RDC. La superficie générale du domaine portuaire s'est érodée au fil des années de manière significative et déplorable.

La visite des membres de la Commission de l'Assemblée avait pour objectif d'aller constater la réalité sur le terrain.

Le directeur général du Port, Daniel Molongadzeyi, a saisi l'opportunité pour poser les problèmes majeurs auxquels le PABPS est confronté. Il s'agit principalement de l'étiage qui crève les yeux par une simple vue du fleuve Congo. Il est plus sévère que l'année dernière.

Face à cela, il faut de l'entretien: *«Nous voulons d'un dragage permanent et le Port n'a pas de moyens»*.

Et d'ajouter: *«Nous ne pourrons pas aller loin, si on ne fait rien. Le plan d'eau est en train de se dégrader de manière dangereuse pour le pays»*, a fait savoir le directeur général du PABPS.

A noter que depuis 2016, le port n'a plus bénéficié d'un financement pour l'entretien des voies. Or, un bateau pour quitter un Port doit avoir un tirant d'eau maximal pour le chargement. Quand il y a ensablement, la barge ne peut pas être chargée comme elle se devait. La conséquence est que les bateaux vont vers l'est et font des chargements limités. Et comme l'armateur vise un bénéfice, c'est le panier de la ménagère qui en prend un coup. En plus, le Congo n'a plus un seul bateau.

Tout est donc à refaire au PABPS à commencer par la réhabilitation de la gare à passagers qui devient vieillissante et des infrastructures devenues vétustes, la réouverture de la gare à passagers comme site dédié aux passagers en provenance de la partie septentrionale du pays, la sécurisation du port y compris sa direction générale. Le tout dans un plan de modernisation qui ne répond plus aux exigences des temps modernes.

Blaise Ambéto répondant aux questions des journalistes

L'insalubrité est très visible

L'insalubrité est très visible et le banditisme grandissant. Les chanvreurs aussi y trouvent leur compte sans être inquiétés. Pour une frontière, le PABPS est loin de convaincre alors qu'il est réputé pour ses restaurants de fortune très prisés par les Congolais pour ses mabokés et autres bouillons.

En dépit de tout, Daniel Molongandzeyi promet tout de même de faire du PABPS, le premier port de transbordement fluvial en Afrique centrale.

Légiférer par la preuve. Tel est le sens de la visite des membres de la Commission plan, aménagement et infrastructures. *«Nous avons l'obligation de venir sur le terrain pour constater, observer et voir afin de mieux discuter avec le Gouvernement. Nous avons visité, nous avons vu, le constat est poignant et très alarment. Nous n'allons pas nous arrêter à cette visite, nous allons auditionner le ministre de tutelle. Une telle infrastructures qui est une source de recettes ne peut pas être abandonnée, on doit faire quelque chose. Le problème le plus fondamental, c'est l'ensablement»*, a estimé Balise Ambéto.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

COVID zizanie

Il y a une pandémie qui rôde, le découvrir maintenant serait un manque de sérieux. Tout comme de s'agacer de voir ce thème revenir très souvent dans nos colonnes. S'il va de soi que nous sommes dans un pays qui semble avoir fait preuve de résilience face au corona virus, il serait vain de s'en glorifier. Parce que, à l'étape actuelle de la maladie chez nous, il n'est pas bien clair si ce sont nos efforts qui payent, ou si c'est la Providence qui nous couvre de sa protectrice mansuétude.

Parce que nous faisons tout en dépit du bon sens, dans un contexte fortement marqué par le scepticisme des sachants eux-mêmes. Les réseaux sociaux nous abreuvent d'images et de déclarations pseudo-scientifiques sur la dangerosité des vaccins contre la pandémie. Et notre diaspora, qui souvent se montre rebelle aux modes et aux tendances, plonge allègrement dans l'infox et les théories complotistes de bas étage.

Peu importe: nous sommes face à une maladie mondiale, une pandémie, sur laquelle les connaissances scientifiques ne sont encore que parcellaires. Nous en savons plus cette semaine que nous n'en savions la semaine d'avant. Et ces lacunes guident l'attitude des décideurs occidentaux dont nous suivons toujours le mauvais exemple (jamais le bon !). Deuxième ou troisième vague? Deux tours de vaccin ou trois, ou un seul? Faut-il encourager les femmes enceintes à se faire vacciner? Et les enfants de 5 ans?

Ce ne sont pas seulement des questions objets de débats dans les athénées. Ce sont aussi des réponses, parfois désordonnées et parfois divergentes. Et avec elles des attitudes qui conduisent tantôt à parler d'une immunité collective, tantôt de la nécessité d'un passe sanitaire, de l'obligation préalable de se faire vacciner avant d'accéder à un territoire ou même à un service, ou une embauche.

Et chaque jour nous sommes inondés d'images violentes de contestataires au nom de la liberté de traiter son corps comme on veut. Une manifestante, infirmière de son état, affirmait l'autre jour depuis une file bruyante de manifestants: «Je ne suis pas contre la vaccination mais contre l'obligation de me faire vacciner». Il y a des contorsions sémantiques pas toujours évidentes, des positions à ne décrypter qu'avec l'Assimil de service à côté. Comme si l'obligation de se faire vacciner était nouvelle ou que la carte sanitaire n'était plus exigée aux aéroports !

Il est vrai que l'Occident nous a aussi habitués à des prises de position pas toujours faciles à comprendre: contre ou pour l'avortement, les unions entre gens du même sexe, sur l'euthanasie et d'autres thèmes en règle générale tabous en Afrique mais que nous sommes invités à considérer comme faisant partie des droits et libertés fondamentaux de la personne humaine. Pourquoi pas !

Mais ira-t-on jusqu'à invoquer la liberté contre la vaccination, sous le prétexte que la foule des opposants grossit ailleurs et que nous devons suivre? Chez nous, même la liberté de choisir se lie à une telle série de contradictions que le message des officiels nous arrive brouillé. Il faut continuer à observer les gestes barrières, mais nos marchés domaniaux ne sont toujours pas désinfectés. Les devantures des administrations n'ont toujours pas le fameux seau d'eau et le gel hydroalcoolique qui y étaient prépositionnés. Le masque se porte quand et comme on veut et quand la police sévit c'est avec une main lourde. Comme s'il fallait réprimer et pas éduquer.

Albert S. MIANZOUKOUTA

AGRICULTURE

L'Alliance parlementaire congolaise et la FAO entendent lutter contre la faim

L'Assemblée nationale et la FAO ont procédé le 29 juillet dernier au lancement du Projet d'appui à l'alliance parlementaire congolaise sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Parallèlement, il s'est tenu un atelier d'évaluation des besoins en formation sur les investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaire, en même temps qu'une assemblée générale de l'Alliance. Les travaux d'ouverture ont été présidés par Isidore Mvouba, président actif, en présence de Pierre Ngolo, président d'honneur de l'Alliance, quelques membres du Gouvernement et Mme Yannick Ariane Rasoarimanana, représentante de la FAO au Congo, etc.

Ce projet fait suite à l'engagement pris le 12 avril 2018 par les parlementaires congolais en créant la première Alliance parlementaire d'Afrique centrale, participant ainsi à la *«Génération Faim zéro»* au côté du Gouvernement, des producteurs, de la société civile, du secteur privé, des consommateurs et des partenaires techniques et financiers du pays.

Financier conjointement par le Parlement congolais et la FAO, dans le cadre de sa coopération technique avec le Congo, il sera mis en œuvre sur une période de deux ans à hauteur de 200.000 dollars. Il vise à renforcer la capacité des parlementaires en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle; rendre opérationnel l'Alliance et amener les parlementaires à voter les lois et textes en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle; améliorer l'investissement dans l'agriculture et le système alimentaire.

Cette session a, en outre, permis de discuter du type de soutien dont les parlementaires congolais ont besoin pour créer un environnement favorable aux investissements agricoles.

Isidore Mvouba

Dans cette bataille, *«l'APCSAN peut compter sur l'appui de la FAO pour la réalisation de son plan d'actions»,* a dit Mme Yannick Ariane Rasoarimanana qui estime que la sécurité alimentaire n'est pas seulement une priorité, mais une nécessité vitale et absolue pour l'humanité.

A travers ce projet, Isidore Mvouba pense que les pas des parlementaires et de la FAO sont dirigés vers un objectif majeur et vital, la lutte contre la Faim et ses corollaires. *«Ce projet de coopération technique constitue une contribution significative pour la promotion du secteur agricole soutenu par le plan d'actions 2021 de notre Alliance parlementaire»,* a-t-il déclaré.

Pour le président de l'Assemblée nationale, les contre-performances actuelles dans le domaine de l'agriculture ne doivent pas pousser au découragement. *«Nous avons plusieurs raisons d'espérer parce que trois marqueurs montrent clairement que le temps est à l'orée de l'abondance dans le secteur agricole: la vision du politique matérialisée par le projet de société du Président de la République; l'expérience de l'incubateur agricole du Congo piloté par le ministre de l'Agriculture et l'accompagnement indéfectible et appuyé des bailleurs de fonds et organisations internationales à l'instar de la FAO».*

Pour lui, il est impérieux de passer d'une économie de rente à une économie de marché. *«Je puis affirmer que l'Alliance parlementaire congolaise pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle est un instrument d'impulsion et de promotion de l'alimentation et la nutrition dans notre pays, par un exercice à grande échelle de l'agriculture couplé aux activités intenses d'agroforesterie et d'ago-industrie, vecteurs d'emplois et de création de richesses»,* a indiqué Isidore Mvouba.

L'APCSAN œuvre tout à la fois à la mise en place d'une armature juridique et institutionnelle propice à la mise en route de projets agro-pastoraux, au renforcement des agro-industries dans le pays et à l'amélioration du pouvoir économique des producteurs dans la valorisation des chaînes des valeurs. *«le Gouvernement dispose donc, d'une part, d'un allié qui a vocation à l'accompagner en adoptant des lois susceptibles d'accélérer la concrétisation de cette vision politique qui a le devoir de contrôler l'action du Gouvernement tous azimuts et le cas échéant en matière d'alimentation et d'agriculture»*, a-t-il affirmé.

De même, *«l'APCSAN est disposée à collaborer avec tous les partenaires impliqués par la sécurité alimentaire et nutritionnelle qui souhaitent bénéficier des mesures d'accompagnement du Parlement pour optimiser leur action»,* a soutenu le président de l'Assemblée nationale.

Cyr Armel YABBAT-NGO

GOUVERNANCE

Plus de collaboration entre ministères pour mieux lutter contre les antivaleurs

Une séance de travail a eu lieu, jeudi 29 juillet 2021 au siège du ministère de la Défense nationale, entre le ministre de la Défense nationale, Charles-Richard Mondjo, et celui du Contrôle d'Etat, de la Qualité du service public et de la lutte contre les antivaleurs dans l'administration publique, Jean-Rosaire Ibara.

Les deux ministres ont eu un échange d'expérience sur le contrôle des personnels dans les administrations publiques. Pour cela, le ministère en charge du Contrôle d'Etat entend établir une passerelle avec celui de la Défense nationale, une administration outillée dans le domaine, a souligné le ministre Jean-Rosaire Ibara. *«Nous venons pour voir quelles sont les modalités, les problématiques posées par l'administration pour étendre cela à l'ensemble des organes de contrôle de notre pays. Le ministère de la Défense nationale a une gestion administrative de contrôle parce que ce ministère couvre l'ensemble du territoire»*, a-t-il précisé.

Les ministres Mondjo et Ibara (au milieu) ainsi que leurs collaborateurs

Symboles de leur étroite collaboration, les rencontres entre les deux départements ministériels se poursuivront dans les prochains jours, a précisé le ministre en charge du Contrôle d'Etat.

A noter que le ministère du Contrôle d'Etat, de la qualité du service public et de la lutte contre les antivaleurs dans l'administration publique a pour charge l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre les comportements déviants dans les organes de l'Etat, au travers des contrôles administratifs permanents; la sensibilisation aux bonnes pratiques; la prévention et la répression, ainsi que la veille et l'application de la politique de tolérance zéro.

Alain-Patrick MASSAMBA

FORCES ARMEES CONGOLAISES

Décès du général de brigade Gilbert Bokemba

Les Forces armées congolaises (FAC) sont en deuil, avec le décès, le jeudi 29 juillet 2021 à Brazzaville, du général de brigade Gilbert Bokemba, chef d'Etat-major de l'armée de terre. L'officier qui a occupé plusieurs fonctions au sein des FAC, était né le 20 septembre 1955 à Mbanza, à Mossaka, dans le département de la Cuvette.

Général Gilbert Bokemba

Reconnaissable par sa voix tonitruante lors de ses interventions pendant les cérémonies à envergure nationale, comme la commémoration des festivités de l'indépendance au Boulevard Alfred Raoul, mais aussi par sa stature et son calme olympien, le général Bokemba était un officier des troupes aéroportées et instructeur commando.

Il a suivi sa formation militaire initiale à Riazan en ex-URSS; au Centre national d'entraînement commando de Mont-Louis en France; à l'Ecole militaire unifiée d'Odessa; puis à l'Académie militaire Frounze de Moscou en ex-URSS.

Il a aussi été admis à l'Institut de Hautes études de défense nationale de Paris, notamment à l'Ecole d'Etat-major de Compiègne en France; au 14e régiment parachutiste de commandement et des services de Balma; au 9e régiment chasseur parachutiste de Pamiers; au 1er régiment du génie parachutiste de Montauban et au centre d'instruction des troupes aéroportées de Pau en France, etc.

Fort de cette riche expérience, couplée à plusieurs stages en parachutisme, le général Gilbert Bokemba a occupé les fonctions de chef de corps du Groupement aéroporté (GAP), actuel Groupement para-commando (GPC); de commandant des Zones militaires de défense numéros 5-Ouesso; 2-Dolisie et 9-Brazzaville.

Promu général de brigade en 2011, il a occupé les fonctions de chef d'Etat-major de l'armée de terre de 2012 jusqu'au 29 juillet 2021. Au niveau international, on retiendra que le général Gilbert Bokemba a été en 2007 commandant des Forces de l'Exercice multinational de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) Barel-Gazhel au Tchad.

Sa dernière apparition en public a eu lieu à Ouesso, dans la zone militaire de défense n° 5 où il a patronné le samedi 24 juillet dernier, la clôture du stage, en vue de l'obtention du certificat d'aptitude technique n° 1, option infanterie, avant de se rendre à Ewo, dans la zone militaire de défense n° 7, pour l'ouverture d'un autre stage de même type.

Le général Gilbert Bokemba a reçu des distinctions honorifiques suivantes: Grand officier dans l'Ordre du mérite congolais; médaille d'or de la Croix de la valeur militaire; commandeur dans l'ordre du Conseil de paix et sécurité de l'Afrique centrale et médaille de la valeur militaire du Tchad.

EDESSES

EPUBLIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL
CABINET

PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DES RESSOURCES HUMAINES

CELLULE D'EXECUTION DU PROJET

PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT

Pour le recrutement d'un consultant-firme chargé de réaliser l'audit des états financiers et comptables du PDCRH exercices 2020, 2021 et 2022.
Pays : République du Congo
Agence d'exécution : Unité de Coordination du Projet de Développement des Compétences et des Ressources Humaines (PDCRH)
Nom du Projet/Etude: Recrutement d'un consultant chargé de réaliser l'audit des états financiers et comptables du PDCRH exercices 2020, 2021 et 2022.
Numéro de Prêt : 2100150033294
Référence de l'avis à manifestations d'intérêt (AMI) : AMI N° 002/2020/METPFQE/CAB/PDCRH-CEP
Méthode de sélection : Sélection au moindre coût (SMC))
Date de publication de l'AMI : 15 septembre 2020
Date d'ouverture des dossiers de candidature : 23 octobre 2020
Date d'ouverture des propositions financières : 11 juin 2021
Date d'approbation par la Banque du projet de Contrat négocié : 21 juillet 2021
Nom de l'attributaire du Contrat: Cabinet Afrique Audit & Conseil (AAC)
Adresse: Lafiabougou ACI, près du siège du journal indépendant, route de Sébénikoro Bamako- Mali - Tél : 00223 76 05 70 70
Email : sec@afriqueauditconseil.com
Montant du Contrat : 13.500.000 francs CFA HT/HDD
Date de démarrage du Contrat : 9 août 2021
Durée d'exécution du Contrat: La période d'exécution du contrat sera de un (1) mois pour chaque exercice.
Synthèse de l'objet du Contrat: L'objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas dans l'ensemble d'inexactitudes significatives et établir un rapport sur les états financiers du projet pour chaque exercice concerné.
N.B.: Tout consultant qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles sa proposition n'a pas été retenue doit en faire la demande à la CEP-PDCRH au plus tard le 30 juillet 2021. En tout état de cause, la Banque se réserve le droit de faire examiner toute réclamation d'un soumissionnaire à tout moment à la suite de l'attribution du marché
Contacts: 252, Camps des Sommeilleux, derrière la DEC générale, Bacongo, Brazzaville
Téléphone (+242) 06.632.54.06 / 06.630.46.03

La Coordonnatrice du PDCRH

Rachel Flore Olga BIYAMA KIMIA

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, Notaire
46, avenue William GUYNET, immeuble Galerie marchande de l'ARC
Centre-ville - Brazzaville
E-mail: lockochantal68@yahoo.fr/B.P.: 1542/Tél.: 05 556 06 19/06 666 26 82
BRAZZAVILLE - REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE COMMERCIALE

«DANGOTE FERTILISER LIMITED CONGO»
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital d'UN MILLION (1 000 000) de francs CFA
Siège social: 46, avenue William GUYNET, Centre-ville, Brazzaville (République du Congo)

Aux termes d'un acte authentique en date à Brazzaville du vingt-deux juillet deux mil vingt (22/07/2020), reçu par Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, Notaire, portant statuts d'une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU) dénommée DANGOTE FERTILISER LIMITED CONGO, enregistrés aux recettes des impôts de Ouenzé le vingt-deux juillet deux mil vingt (22/07/2020), folio 138/6, no 11, il a été constitué une société commerciale dont les caractéristiques suivent:
Dénomination sociale: La société a pour dénomination sociale «DANGOTE FERTILISER LIMITED CONGO» ;
Forme sociale: La société a pour forme sociale, la Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU);
Associée unique: La société a pour associée unique:
La société «DANGOTE FERTILISER LIMITED»;
Capital social: Le capital social est fixé à la somme d'UN MILLION (1 000 000) de francs CFA. Il est divisé en Cent (100) parts de DIX MILLE (10 000) francs CFA chacune, souscrites et libérées en totalité ;
Siège social: Le siège social est fixé à Brazzaville, 46, avenue William GUYNET, immeuble Galerie Marchande de l'ARC 1er étage, Centre-ville ;
Objet social:
La société a pour objet:
-Extraction de phosphate ;
-Extraction de la potasse et opérations y relatives ;
Immatriculation: La société «DANGOTE FERTILISER LIMITED CONGO», SARLU, a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG BZV-01—2020—B13- 00288 du vingt-six novembre deux mil vingt (26/11/2020);
Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;
Gérant statutaire: Monsieur EDWIN DEVAKUMAR VICTOR GNANADOSS.

Pour avis,
Maître Ch. Josiane LOCKO-MAFINA

TRANSPORTS

Le ministre promet d'accompagner la DGTT dans son action

Dans la poursuite de sa tournée dans les structures sous tutelle, Jean-Marc Thystère-Tchicaya, ministre des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, a effectué lundi 2 août 2021 une visite de travail à la Direction générale des transports terrestres (DGTT). Il y a été accueilli par Sadate Girest Manzekele Bokenga, son directeur général.

M. Sadate Girest Manzekele Bokenga a présenté au ministre des Transports sa structure qui exerce aussi bien les missions de conception que des missions opérationnelles. L'administration des transports terrestres souffre de l'absence de certains textes règlementaires rendant parfois son action inopérante.

Le ministre Jean Marc Thystère Tchicaya a félicité le directeur général pour les travaux de réhabilitation de son infrastructure et pour tous les éléments d'information mis à sa disposition. Il a promis que ces éléments seront analysés et qu'une séance de travail soutenue sera organisée en vue de travailler en lien étroit pour répondre à ces exigences.

Le ministre a rappelé que dans certaines directions départementales, les responsables se rendent coupables d'actes illicites. *«Des enquêtes ont été diligentées par les services habilités et vous pouvez compter sur la tutelle pour prendre toutes ces responsabilités»*, a-t-il dit.

Et d'ajouter: *«Vous devez donc continuer à vous investir dans la mise en œuvre de vos missions régaliennes telles que définies par les lois et règlements de la République. La DGTT est l'organe technique qui assiste le ministre dans l'exercice de ses attributions en matière de Transports. Nous serons présents pour vous accompagner à chaque étape de la mise en œuvre de ces exigences. Nous aurons aussi des réunions plus ciblées sur plusieurs sujets, notamment les contrôles techniques et la délivrance des permis de conduire».*

Pendant la séance de travail

Le ministre posant avec les agents de la DGTT

Face aux ravages de la pandémie à coronavirus, Jean Marc Thystère Tchicaya a demandé au directeur général de se faire vacciner et faire vacciner l'ensemble de son personnel.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

SANTE

L'hôpital de Makélékélé vers sa transformation en centre de référence

Etablissement sanitaire situé dans le premier arrondissement de Brazzaville, l'hôpital de Makélékélé a tenu son comité de gestion vendredi 30 juillet 2021. Il a réuni des responsables et experts du monde de la santé ainsi que les partenaires de la structure. Parmi les temps forts qui ont dominé les assises ouvertes par l'administrateur-maire de la circonscription Laurent Edgard Bassoukissa, il y a eu la présentation du centre hospitalier faite par sa directrice, Mme Annick Berthe Mikolo, qui a édifié les participants sur l'offre de soins médicaux que propose son hôpital. Un moment pathétique.

Ce comité de gestion s'est tenu conformément au décret N°2020-552 du 15 octobre 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement des organes de gestion de l'hôpital de référence de ce district sanitaire et conformément à la note de sa convocation. On y a noté la présence entre autres des représentants de la conseillère à la Santé du Président de la République, du préfet de Brazzaville, du directeur général de la santé; celle du médecin chef du district sanitaire de Makélékélé, Anicet Moussahou, de la représentante des Affaires sociales.

Ouvrant les travaux, l'administrateur-maire de l'arrondissement 1 a souligné que plusieurs années se sont écoulées sans que l'hôpital tienne ses sessions du comité de gestion pour des raisons inconnues. Il a exprimé sa satisfaction pour la tenue cette session, et félicité la direction de l'hôpital *«pour sa bonne organisation»*. Le premier citoyen de Makélékélé a reconnu que celle-ci est une occasion offerte aux membres du comité de gestion *«en vue de jeter un regard rétrospectif sur la gouvernance de l'hôpital et en dégager les points forts et les faiblesses. Ceci sans tabou et en toute responsabilité, puis échafauder les contours prospectifs pour le plus grand bien de l'hôpital et des patients»*. L'administrateur-maire a appelé les participants à *«engager des échanges interactifs sur les questions qui intéressent le floconnement de l'hôpital»;* il leur a demandé d'examiner *«avec minutie et célérité les documents qui leur sont soumis»* et les a invités *«à travailler avec clairvoyance et esprit de responsabilité».*

Dans son exposé, la directrice de l'hôpital de Makélékélé a passé au peigne fin la gestion des ressources humaines, matérielles et financières de sa structure; le bilan des activités allant de la période d'octobre à décembre 2020 et de janvier à mars 2021; les difficultés et perspectives. Elle a félicité l'équipe qu'elle compose avec l'ensemble de ses collaborateurs et plaidé pour le statut de son établissement sanitaire qui fonctionne de plus en plus comme un véritable hôpital de référence, au regard de la qualité des services qu'il offre au quotidien. Si cet hôpital initialement prévu pour 300 lits a pu réhabiliter à 100% ses blocs, il reste que le financement de ses charges mensuelles estimées à 7 620 600 francs CFA devraient être revues à la hausse. De même que son budget global de fonctionnement. La chambre mortuaire (morgue) dans un délabrement avancé figure parmi les principaux besoins à satisfaire.

La directrice de l'hôpital et le médecin chef du district sanitaire de Makélékélé

Le décret en vigueur précise que le comité de gestion est l'organe délibérant de l'hôpital de référence du district sanitaire. A ce titre, il délibère notamment sur le projet médical de l'hôpital, le plan d'action de l'hôpital, le plan de formation du personnel médical, paramédical et d'appui dans leurs domaines de compétence, la gestion des ressources humaines et matérielles de l'hôpital, la politique interne de l'hygiène et la salubrité de l'hôpital, les rapports d'activités trimestriels et annuels de la direction de l'hôpital, le règlement intérieur de l'hôpital, le tarifaire de l'hôpital.

Les participants ont également planché sur le bilan financier s'articulant autour de la discussion et adoption du règlement intérieur et des échanges sur la nouvelle grille tarifaire, ainsi que sur les divers qui ont porté essentiellement sur la dette de l'hôpital et son apurement.

Aristide Ghislain NGOUMA

Coup d'oeil en biais

Rupture CHU-B-USI: le Gouvernement a-t-il fait son auto-critique?

Nombre de Congolais se le disent entre eux. En analysant le communiqué annonçant la rupture de l'accord entre le Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU-B) et l'Unité de santé internationale (USI), un organisme public canadien dépendant du CHUM (Centre hospitalier universitaire de Montréal), ils pensent que le Gouvernement serait à l'origine des difficultés rencontrées par les experts canadiens ayant dirigé le CHU-B ces deux dernières années, contrairement à l'avis de l'intersyndicale de cette structure sanitaire. D'après une source indépendante, ce communiqué sonne comme une autocritique, un aveu. *«La forte contraction de l'économie congolaise, caractérisée par une récession de -6% en 2020 et les effets réducteurs de la pandémie de COVID-19 n'ont pas permis au Gouvernement congolais de mobiliser les ressources financières utiles à l'exécution de certaines interventions du mandat d'appui à la gestion du CHU-B»*, relève, en effet, le communiqué gouvernemental.

Un directeur de cabinet fait annuler un examen

C'est par une lettre que le directeur de cabinet du ministre des Finances, du budget et du portefeuille public a rappelé au directeur général des Douanes et des droits indirects que toute activité de formation, de perfectionnement et/ou de recyclage du personnel civil de l'Etat relevant de leur département ministériel est de la compétence exclusive de la direction des Ressources humaines et de la formation. Or, le directeur des douanes et des droits indirects *«a organisé le 8 juillet dernier au siège de l'ACERAC un test d'entrée à l'école des douanes de Ouagadougou, pour les inspecteurs et les attachés de douanes sans impliquer la direction des Ressources humaines et de la formation, structure habilitée à gérer les formations et autres».* Le directeur de cabinet lui a signifié que *«ledit test est déclaré nul et de nul effet».*

Il faut la poursuivre en justice

La ministre de l'Enseignement supérieur n'a pas mâché ses mots. Le 31 juillet dernier, lors d'une descente sur le campus de l'Université Denis Sassou Nguesso de Kintélé qui a été victime d'actes de vandalisme, en dépit de la présence d'une société de gardiennage grassement payée, Edith Delphine Emmanuel née Adouki a demandé que ce contrat soit résilié sans autre forme de procès. Panneaux solaires arrachés, lampadaires et plusieurs climatiseurs splits, meubles, literie volés; câblage électrique emporté, etc. Bref, c'est une partie du campus non encore en service qui a été vandalisée. Pour la ministre, la possibilité de poursuivre en justice la société de gardiennage n'est pas n'exclue. En attendant, c'est la Gendarmerie nationale qui sécurise désormais le site.

Médias d'Etat: des mesures encore plus fermes

Le ministre de la Communication et des médias, Thierry Lézin Moungalla, a accordé un délai de 30 jours à tous les agents relevant des médias publics pour se faire vacciner contre la COVID-19. Dépassé ce délai, précise la circulaire qu'il a signée le 30 juillet dernier dans la capitale, les agents non vaccinés devront impérativement présenter un test PCR négatif au début de chaque semaine de travail. Cette décision suscite commentaires et grincements de dents. Etant donné qu'à *«l'état actuel de la législation nationale, aucune disposition ne rendait obligatoire la vaccination»*, argue les contestataires de ce procédé qui, selon eux, est *«discriminatoire et attentatoire aux droits des travailleurs».*

Du paracétamol dans les repas?

Pour accélérer la cuisson de certains aliments, certains restaurateurs mettraient du paracétamol dans leurs repas. La pratique existe bien à Brazzaville et à Pointe-Noire, affirment des sources. L'objectif recherché, est de minimiser la consommation en gaz, charbon ou encore en bois. Pour ces restaurateurs, il importe peu de savoir quelle conséquences l'utilisation d'un tel produit médicamenteux dans un repas, peut avoir sur la santé des clients.

Y aura-t-il un nouveau décret nommant le Vice-Premier ministre?

Plus de deux mois et demi depuis sa mise en place, les Congolais ne tarissent pas de commentaires et spéculations sur le pléthorique gouvernement Makosso. Ils constatent que le poste de vice-Premier ministre figurant dans le tout dernier gouvernement Mouamba a disparu ou supprimé après le départ de l'ancien chef de l'exécutif. Pour le commun des Congolais, une question lancinante demeure: la création de ce portefeuille, c'était pour empêcher l'ancien Premier ministre de travailler ou pour le contrôler? Dans l'imaginaire des Congolais, l'abréviation de la plaque d'immatriculation (VPM) du véhicule de commandement de Firmin Ayessa à qui était dévolu ce poste ne voulait pas forcément dire *«Vice-Premier ministre»*, mais plutôt: *«Vrai Premier ministre».* Sans doute le tonitruant ministre porte-parole du gouvernement y trouvera matière à haranguer.

ECONOMIE

L'économie congolaise en 2021 se comporte mieux qu'en 2020

Le Comité national économique et financier a tenu sa deuxième session ordinaire de cette année à Brazzaville, mercredi 14 juillet 2021. Les travaux ont été placés sous la conduite de Rigobert Roger Andély, ministre des Finances, du budget et du portefeuille public, en qualité de président du comité, en compagnie de Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre de l'Economie, du plan, de la statistique et de l'intégration régionale et de Bruno Jean Richard Itoua, ministre des Hydrocarbures, ainsi que Michel Dzombala, directeur national de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC), en tant que secrétaire général du comité et rapporteur des travaux. Quant à Abbas Mahamat Tolli, gouverneur de la BEAC, il a pris part à la réunion en visioconférence. Les conclusions obtenues ont relevé que l'économie congolaise en 2021 se comporterait mieux grâce à la reprise dans le secteur hors pétrole qu'en 2020. Mais, elle demeure encore en légère récession pour un taux de croissance qui se situerait autour de moins 1 % en 2021. Contrairement à 2020, la production nationale a baissé de moins 6 %. La reprise de l'activité économique reste tributaire de l'évolution de la pandémie de COVID-19.

Les membres du comité ont procédé essentiellement à l'analyse de la situation économique et monétaire nationale récente et

Les membres du comité pendant les travaux

tracé les perspectives. Dans leur analyse, ils ont apprécié l'évolution économique, monétaire et financière, tout en examinant les différentes modalités de financement de l'économie congolaise, l'état d'avancement des projets menés par le secrétariat du comité et le rapport annuel du comité pour l'année 2020.

A la lumière des débats, les membres ont noté que la situation monétaire à la fin de cette année affichera, comparativement à la même période de l'année dernière, une contraction de 40,5 % des avoirs extérieurs à 332,6 milliards de FCFA; une augmentation de 2,5 % des crédits de l'économie à 1151,9 milliards de FCFA et une quasi-stagnation de la masse monétaire à 2145,1 milliards de FCFA. Pour les différents modes de financement de l'économie, les membres du comité ont relevé des évolutions jusqu'au 30 avril 2021. Ces évolutions ont porté sur une hausse de 16,7 % des crédits bruts qui ont principalement profité au secteur privé, une baisse de 16,2 % des créances en souffrance et une forte progression en volume (+ 70 %) et une valeur (+ 571 %) des montants levés par le trésor public congolais sur le marché des valeurs du trésor de la CEMAC entre 2018 et 2021, particulièrement sur le compartiment des obligations du trésor assimilables (OTA).

A la fin des travaux, Mme Ebouka-Babackas a indiqué que l'économie congolaise se porte mieux maintenant qu'en 2020, avec un taux de croissance de récession à moins 6 %. «C'est vrai que nous ne sommes pas encore en croissance, disons que le taux de récession est autour de moins 1 %. C'est très significatif dans le sens d'une amélioration de la santé économique de notre pays. Cela est porté essentiellement par le secteur non pétrolier. Nous pensons que la production pétrolière devrait reprendre. Nous sommes en négociation avec les pétroliers et nous notons aussi que le prix du baril est à la hausse en ce moment », a-t-elle dit.

Les prévisions sont optimistes pour le secteur pétrolier. «Maintenant, nous sommes clairement dans une démarche de diversification de l'économie. Nous pensons que l'agriculture doit devenir un pôle de croissance significative. La diversification de l'économie est pour nous une direction que nous avons prise de façon irrévocable», a-t-elle poursuivi.

Face à la COVID-19, contrairement aux autres pays, Rigobert Roger Andély a déclaré que le Congo a relativement bien résisté. «La COVID-19 est un facteur qui influence beaucoup l'économie en ce moment. Le comité national économique et financier a tenu à souligner qu'il appuie le Gouvernement dans sa politique d'intensification de la vaccination. Les Congolais doivent se faire vacciner».

Pour les membres du comité, le Congo a fait preuve d'une relative résilience face à la pandémie. Le comité a donné son avis favorable au soutien du programme du Gouvernement sur l'intensification de la vaccination en vue de contrer les nouveaux variants de la pandémie. Ils ont ajouté qu'avec le FMI, le Congo est dans une dynamique des réformes. Le premier programme qui s'est achevé avait contraint le pays à faire des réformes, notamment dans le secteur de la gouvernance du secteur public. Les négociations n'ont pas encore repris. Mais le Gouvernement se prépare à la mission du diagnostic de l'économie pour discuter avec le FMI.

Philippe BANZ

«Le développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

FORMATION

Descente de supervision des opérations par deux membres du Gouvernement

Le ministre Ghislain Thierry Maguessa Ebome de l'Enseignement technique et professionnel a conduit une délégation composée de son homologue Hugues Ngouolondele de la Jeunesse et des Sports, de la formation qualifiante et de l'emploi; d'Auxence Léonard Okombi, coordonnateur du Projet de développement des compétences pour l'employabilité (PDCE), jeudi 29 juillet 2021 dans trois centres parmi les six qui ont été réquisitionnés: le gymnase Maxime Matsima à Makélékélé, le Gymnase Nicole Oba à Talangai et le Cité de Don Bosco à Massengo, dans le 9e arrondissement Djiri.

Les jeunes vulnérables dans l'attente d'être enrôlés

L'objectif de cette visite était de s'assurer du bon déroulement des opérations de collecte des candidatures des jeunes vulnérables qui ont commencé le samedi 24 juillet et qui prendront fin le 6 août prochain

Au terme de cette première phase, cette opération va former cinq mille jeunes supplémentaires d'ici 2022 dont 2 500 à Brazzaville et 2500 à Pointe-Noire sans distinction de sexe, grâce au financement additionnel de 15 millions de dollars mobilisés par le Gouvernement.

Les métiers proposés aux adhérents sont: l'agriculture, l'élevage porcin, la transformation des produits carnés, laitiers, halieutiques, les produits végétaux, la broderie, la coiffure esthétique, le service de restaurant. A ces métiers s'ajoutent ceux de l'industrie comme la soudure, la mécanique auto, l'électricité du bâtiment, la maçonnerie, etc.

Le processus de sélection des candidatures se déroule en cinq étapes: l'arrivée du candidat au centre et l'accueil selon les mesures barrières contre la COVID-19; la sensibilisation des candidats sur les offres de formation et un aperçu sur le processus de sélection; le visionnage des vidéos et le choix des filières, les tests de manipulation de la langue française et le calcul réservés exclusivement aux jeunes ayant abandonné l'école depuis la classe de 4e jusqu'en classe de terminale, sans avoir obtenu le Bac et enfin les entretiens individuels pour la saisie des données à l'aide des tablettes.

Partout où les deux ministres sont passés, ils ont constaté un engouement des jeunes vulnérables déscolarisés à se faire enrôler. Ainsi, au Gymnase Maxime Matsima, 67 jeunes ont été reçus le premier jour, 117 le deuxième jour, 180 le troisième jour et 217 le cinquième jour.

Au terme de leur visite, les deux ministres estiment que ces offres de formation qualifiante constituent un projet prometteur dont le Gouvernement doit s'approprier et qu'il doit pérenniser pour résorber le chômage des jeunes. Ainsi ils ont pris l'engagement de soumettre un rapport au Gouvernement pour appréciation.

Il revient à la communauté parentale de prendre ses responsabilités pour montrer cette opportunité aux enfants.

Afin de sécuriser l'ensemble de l'opération en ces temps de COVID-19, les 6 centres réquisitionnés ont été désinfectés pour la circonstance: la paroisse de Mantsimou, le gymnase Maxime Matsima, le gymnase Henri Elendé, le gymnase Nicole Oba, la mairie de Mfilou et la cité Don Bosco.

Mermans Babounga, spécialiste en communication, a précisé qu'il s'agit des jeunes vulnérables déscolarisés âgés de 16 à 30 ans ayant abandonné l'école pour multiples raisons, (l'école primaire, le collège et le lycée). Les jeunes intéressés par cette offre devront se présenter avec l'original de l'acte de naissance, une attestation de niveau, la carte scolaire et au besoin, une carte du projet Lisungui si seulement les parents en sont les bénéficiaires.

Le spécialiste en communication a fait savoir que la formation est gratuite et qu'au terme de celle-ci, les apprenants passeront un stage de 3 mois avant de recevoir un diplôme de fin de formation.

Victor GUEMBELA

AGRICULTURE

Le PDAC accélérera ses activités au deuxième trimestre

La sixième session du comité de pilotage du Projet d'appui au développement de l'agriculture commerciale (PDAC) a eu lieu mercredi 28 juillet 2021. Elle a été présidée par Ferdinand Sosthène Likouka, directeur de cabinet du ministre de l'Economie, du Plan, président de ce comité, en présence d'Isidore Ondoki, coordonnateur du PDAC. Les membres du comité de pilotage ont examiné entre autres le rapport d'exécution du plan de travail et budget annuel 2021, le rapport d'avancement des activités du PDAC, les perspectives de mise en œuvre du PDAC au 2e semestre 2021 et en 2022.

Les administrateurs pendant le comité de pilotage

Isidore Ondoki a rappelé que le comité de pilotage avait adopté en décembre 2020 un budget 2021 de 24 milliards de FCFA, exécuté à mi-parcours au 30 juin à 5 milliards. *«Ce taux est faible parce qu'il ne fait que 21%. Cela s'explique par le fait que nous étions en train de mettre en place beaucoup d'activités notamment la passation des marchés. Nous sommes confiants; c'est au 2e trimestre que les choses vont s'accélérer. Nous avons beaucoup échangé avec le comité de pilotage sur les fonds mis à notre disposition. Nous allons consommer 75 ou 80% de ce montant»,* a-t-il dit.

Il a évoqué la réallocation ou la réaffectation des fonds de certaines catégories que le Gouvernement a demandées à la Banque mondiale pour mettre en œuvre ce projet. «Le Gouvernement attend toujours le traitement de cette demande. C'est normal, ce sont les procédures, mais quand cela prend du temps, nous aussi, nous souffrons, puisque les bénéficiaires du PDAC attendent les 2e et 3e tranches. Si nous n'avons pas la réallocation du fonds, nous ne pouvons pas financer correctement leurs plans d'affaires», a souligné le coordonnateur du PDAC.

Ferdinand Sosthène Likouka

Parlant du nouveau projet du Fonds koweïtien, Isidore Ondoki a précisé que c'est un projet d'appui à l'agriculture au Congo et exécuté par l'unité de gestion du PDAC sous la tutelle du ministre de l'Agriculture. Ce projet de 23,5 millions de dollars va concerner la réhabilitation des infrastructures de développement et de production de deux villages agricoles; la construction de deux laboratoires à Kombé; l'aménagement de la rive droite du Djoué pour permettre aux maraîchers d'exécuter leurs activés. Ce Fonds va aussi appuyer le Congo dans la réhabilitation du centre piscicole de Dzoumouna, une station domaniale piscicole devenue aujourd'hui l'ombre d'elle-même.

Ferdinand Sosthène Likouka a indiqué que le PTBA examiné arrive au moment où le Congo et la Banque mondiale viennent de faire la revue du portefeuille de la Banque mondiale. Concernant le projet PDAC, a-t-il déclaré, il y avait *«quelques soucis»* qui ont été réglés.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

BURKINA FASO

François Compaoré rattrapé par l'affaire Norbert Zongo

La plus haute juridiction administrative française, le Conseil d'Etat ne s'oppose pas à l'extradition de François Compaoré vers le Burkina Faso. En effet, la justice burkinabè soupçonne le frère cadet de l'ancien Président Blaise Compaoré d'avoir joué un rôle dans le meurtre du journaliste indépendant Norbert Zongo en 1998. Selon l'avis du Conseil d'Etat, la vie du frère de l'ancien chef de l'Etat n'est pas menacée au Burkina, son pays.

François Compaoré

Le Conseil d'Etat français estime que le ministère de la Justice burkinabè a fourni des engagements sur les lieu et conditions de détention. Des éléments suffisants pour assurer la sécurité de François Compaoré. La plus haute juridiction administrative de France vient de rejeter les arguments de sa défense.

Quant à l'argument de ses avocats selon lequel cette affaire est en réalité *«politique et que François Compaoré n'aurait pas droit à un procès juste et équitable»,* le Conseil d'Etat considère que la procédure burkinabè n'a pas un objectif de répression.

La défense du frère de l'ancien Président avait aussi mis en cause la légalité de la procédure judiciaire burkinabè, François Compaoré n'ayant jamais été, selon eux, inculpé officiellement. Le Conseil d'Etat estime qu'il n'est pas de son ressort de statuer sur ce point, mais que cela ne remet pas en cause la légalité de l'extradition du frère de Blaise Compaoré, surnommé le *«petit Président».*

Cette décision du Conseil d'Etat marque la fin définitive de la procédure de François Compaoré en France. Car, le Conseil d'Etat est la plus haute autorité administrative du pays. Son arrêt valide donc définitivement la légalité du décret d'extradition qui avait été émis par le Gouvernement français en mars 2020. L'exécutif peut renvoyer François Compaoré au Burkina.

Cependant, les avocats de François Compaoré entendent porter l'affaire devant la Cour européenne des droits de l'homme. Ils peuvent, dans un premier temps, faire une demande d'urgence pour qu'il soit fait injonction à la France de ne pas expulser le frère de l'ancien Président. La CEDH peut alors aller très vite et rendre sa décision en quelques jours, ce qui permettra ensuite aux avocats de tenter un dernier recours au niveau européen sur le fond et dans ces procédures-là, la Cour européenne des droits de l'homme peut mettre plusieurs années à rendre sa décision.

Gaule D'AMBERT

MAROC-ALGERIE

Mohamed VI se prononce pour la réouverture des frontières

A l'occasion du 22e anniversaire de son accession au trône, Mohammed VI, le Souverain marocain a prononcé, samedi 31 juillet 2021, un discours à la Nation. L'adresse n'est pas passée inaperçue dans la mesure où le roi a déploré les tensions entre son pays et l'Algérie. En réponse à l'adresse de son voisin algérien, il a annoncé: «Vous n'aurez jamais à craindre de la malveillance de la part du Maroc». Puis, il a appelé à rouvrir les frontières avec l'Algérie.

Le roi du Maroc

Ces derniers temps, alors que les relations entre les deux pays s'étaient encore dégradées, la déclaration du roi était pour le moins inattendue. Mohamed VI a dans son adresse à la nation, opté à l'apaisement, tout en déplorant les tensions avec l'Algérie: «La sécurité et la stabilité de l'Algérie, et la quiétude de son peuple sont organiquement liées à la sécurité et à la stabilité du Maroc». Invitant par la même occasion, le président algérien Abdelmadjid Tebboune *«à faire prévaloir la sagesse et à œuvrer à l'unisson au développement des rapports»*, entre les deux pays.

De même, le roi du Maroc a réitéré son appel à la réouverture des frontières avec son voisin. Ces frontières sont fermées depuis l'été 1994, et ce, à l'initiative de l'Algérie. C'est dans un contexte agité entre les deux Etats que cette déclaration a été faite. Si depuis des décennies, Rabat et Alger se heurtent sur la question du Sahara Occidental, ces derniers jours, la tension est montée d'un cran, après des propos tenus par l'ambassadeur marocain à l'ONU. En mi-juillet, il avait déclaré ''soutenir l'autodétermination du peuple Kabyle en Algérie, une provocation insupportable aux yeux d'Alger qui a de ce fait, rappelé son ambassadeur au Maroc pour consultations

D'après l'historien Pierre Vermeren, enseignant à l'Université Paris Panthéon-Sorbonne, en France, *«le Maroc est très demandeur pour la réouverture des frontières. C'est même un discours très récurrent et très ancien chez Mohamed VI. Mais au fond, le Maroc souhaite dissocier la question du Sahara de la question des frontières. L'Algérie explique justement d'un côté qu'elle ne peut rouvrir ses frontières avec un pays puisqu'elle a un contentieux territorial, et le Maroc veut dissocier les deux. Donc, contentieux et bagarre sur le Sahara du point de vue du Maroc, bras ouverts comme c'est le cas, cette fois-ci, dès qu'il s'agit de l'Algérie, du peuple algérien en particulier, pour passer par-dessus la tête des dirigeants et de l'armée».*

A.P MASSAMBA

ETUDE DE MAITRE Fany A. MATOUMONA-ISSONGO HENRIQUET NOTAIRE,
102 Avenue de France (rez-de-chaussée), Poto-Poto; Tél.:06.575.77.77-05.615.30.44-04.406.91.91
E-mail: matoumona.etude@gmail.com - BRAZZAVILLE (République du Congo).

INSERTION LEGALE

CONSTITUTION DE LA SOCIETE SOROM CONSULTING S.A.S

Société par Actions Simplifiée
Capital social: 1.000.000 de francs CFA
Siège social: 202, au 2ème étage, Immeubles Ex- Central Bar,
Avenue William Guynet, Brazzaville

Il a été constitué, le vingt et un juillet deux mil vingt et un, par devant Maître Fany Amanda MATOUMONA-ISSONGO HENRIQUET, Notaire en la résidence à Brazzaville, soussignée, la Société commerciale ci-après identifiée:

Forme: Société par Actions Simplifiée (S.A.S);
Dénomination sociale: SOROM CONSULTING S.A.S. ;
Sigle: S.C.;
Capital social: 1.000.000 CFA;
Objet social: La société a pour objet social au Congo-Brazzaville, comme à l'étranger:
Définir et mettre en œuvre les orientations stratégiques des PMES ;
Piloter l'activité globale des PMES ;
Gestion et mise à disposition des ressources humaines ;
Présenter des solutions au client et l'accompagner dans la mise en œuvre des recommandations ;
Formation ;
Expertise comptable ;
Définir les modalités d'application des différentes solutions retenues et déterminer les indicateurs de suivi ;
*Réaliser les suivis budgétaires, comptables et administratifs de la structure ;
Etablir de bonnes relations de travail et trouver des ententes avec les organisations clientes ;
*Représentation d'entreprises au Congo: Aide à la création d'entreprise et conseil juridique et autres;
*Développement d'un service de SAMU Urgentiste à mettre en place sous forme de contrat de service avec l'état est démarché les cliniques ;
*Recrutement/Recherches de profil ;
*Accompagner à la bonne gestion et l'exploitation d'une structure (CNSS, impôt) aspect déclarative uniquement et règlement ;
*Prise de participation dans des projets à fort potentiel;
*Accompagnement à la certification ;
*Intermédiation à l'import et export de marchandise ;
*Coaching et renforcement de capacités;
Prestation de services ;
Commerce générale ;
Accompagnement à la bonne gestion et l'exploitation d'une structure (CNSS, Impôt) aspect déclarative uniquement et règlement ;
Prise de participation dans des projets à fort potentiel ;
Et, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.
Gérance: la Société est gérée par la Société SOROM HOLDING S.A.R.L.U., représentée par Monsieur ONIANGUE-MBERE Romaric Stephen, son président.
Durée: 99 ans.

Pour Avis.

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, Notaire
46, avenue William GUYNET, immeuble Galerie marchande de l'ARC
Centre-ville - Brazzaville
E-mail: lockochantal68@yahoo.fr/B.P.: 1542/Tél.: 05 556 06 19/06 666 26 82 BRAZZAVILLE - REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE ET DE L'ELARGISSEMENT DE L'OBJET SOCIAL DE LA SARLU DENOMMEE «GLOBAL ASSURANCE SERVICES»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU)
Au capital de UN MILLION (1 000 000) de francs CFA dont le siège social est sis au numéro 130 de l'Avenue de l'Indépendance, Mpila Blanchet, Brazzaville (République du Congo)
Aux termes d'un acte portant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU) dénommée «GLOBAL ASSURANCE SERVICES», en date à Brazzaville du vingt-deux novembre deux mil dix-huit (22/11/2018), déposé au rang des minutes de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, en date du quinze juillet deux mil vingt et un (15/07/2021), puis enregistré aux recettes des impôts de Ouenzé à la même date, folio 129/6 no 1118, il a été décidé de la modification de la dénomination sociale et de la modification de l'objet social.
Nouvelle dénomination sociale: La nouvelle dénomination sociale est «GLOBAL SERVICES» SARLU.
Elargissement de l'objet sociale:
L'objet social est élargi à:
-La vente;
-L'importation de tout produit fini de l'industrie.
Dépôt légal: Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Brazzaville, enregistré en date à Brazzaville du onze janvier deux mil dix-neuf (11/01/2019), sous le numéro 19 DA 15.
Modification du RCCM: La modification du RCCM de la SARLU «GLOBAL SERVICES» a été faite au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro RCCM/CG/BZV/16 B 6662 du onze janvier deux mil dix-neuf (11/01/2019).

Pour avis,
Maître Ch. Josiane LOCKO-MAFINA

DIOCESE DE GAMBOMA

Trois nouveaux prêtres pour raviver la flamme de l'évangile

Ils sont désormais prêtres de Jésus-Christ dans l'ordre du Roi Melchisédech: Crépin Okoua, Georges Okoueré et Nériya Baruch Nakoutala. Samedi 31 juillet 2021, Mgr Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, l'un des diocèses de la Province ecclésiastique du centre avec pour siège métropolitain l'archidiocèse de Brazzaville, a appelé trois nouveaux serviteurs aux ordres sacrés du presbytérat pour le service de son diocèse. Les ordinations presbytérales ont eu pour cadre la paroisse Saint-Joseph Ouvrier de Djambala, chef-lieu du département des Plateaux. C'est la 3ème fois de son histoire que cette paroisse fondée en 1946 par les missionnaires spiritains a vécu un tel événement.

Les nouveaux prêtres saluant le peuple de Dieu

Au cours de la célébration eucharistique animée par les chorales venues de Lékana, Ngo et qui se sont jointes à celle de Djambala, Mgr Urbain Ngassongo était accompagné de Mgr Victor Abagna Mossa, archevêque d'Owando, de Mgr Andréa Giovita, chargé d'affaires à la nonciature apostolique. Il y avait de nombreux prêtres concélébrant venus de l'archidiocèse de Brazzaville et du diocèse de Kinkala. L'abbé Brice Armand Ibombo, secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo (CEC) et le père Christel Barthel Ganao, recteur du grand séminaire de théologie Cardinal Emile Biayenda étaient parmi les concélébrants.

La préfète des Plateaux, Mme Alphonsine Akobé Ompagana, ainsi que d'autres autorités civiles et militaires du département y étaient présentes. L'honneur a échu au père Christel Barthel Ganao de présenter les candidats au presbytérat.

Crépin Okoua est né le 18 février 1983 à Passa. Fils de Okoua Emile et de Adoua Mouokandze Alphonsine, il a fait ses études primaires à Passa. En 2012, il est admis au séminaire propédeutique Charles Mahonde de Ouesso, puis de 2013 à 2015, au grand séminaire de philosophie Mgr Georges Firmin Singha. De

Mgr Urbain Ngassongo, pendant son homélie

2015 à 2016, il est envoyé en stage inter cycle à la paroisse Bienheureuse Anuarité de Mpouya. De 2016 à 2020, il est admis au séminaire de Ouagadougou au Burkina Faso pour les études de théologie. Il est ordonné diacre le 30 juin 2019 en la cathédrale Saint Pie X de Gamboma. Actuellement, il occupe les fonctions d'économe diocésain, ainsi que celle du directeur diocésain des Œuvres pontificales missionnaires (OPM).

Georges Okoueré est né le 2 février 1978 à Endoulou. Il a fait ses études primaires et secondaires à Abala. Après son admission au BAC, il fréquente le séminaire de philosophie Mgr Georges Firmin Singha. De 2016 à 2020, il est admis au séminaire de théologie Saint Jean-Baptiste de Wayalgin de Ouagadougou. Il est ordonné diacre le 30 juin 2019 en la cathédrale Saint Pie X de Gamboma. Actuellement il occupe les fonctions de cérémoniaire adjoint de l'évêque.

Nériya Baruch Nakoutala est né le 6 mars 1988 à Brazzaville. Fils de Marcel Nakoutala et de Kiakwama Yvonne, il a fait ses études primaires à Brazzaville. Après l'obtention de son BAC, il est admis au séminaire de philosophie Mgr Georges Firmin Singha de 2008 à 2010. Puis il fréquente l'université Marien Ngouabi de 2012 à 2015 pour des études de psychologie sanctionnées par une licence. Il a fait son stage pastoral à la paroisse Saint Joseph protecteur de Mossendé de 2016 à 2017. De 2017 à 2020, il est envoyé au grand séminaire de théologie Mgr Louis Parisot de Tchanvédji au Bénin. Il est ordonné diacre le 23 juin 2019 et actuellement, il exerce les fonctions de secrétaire chancelier et cérémoniaire de l'évêque de Gamboma.

Dans son homélie, Mgr Urbain Ngassongo a fait savoir que cette célébration eucharistique se célébrait à la jonction de trois mystères majeurs: mémoire de la Vierge Marie, mémoire de Saint Ignace de Loyola et les ordinations presbytérales de trois jeunes. *«Le sacerdoce est un don et un mystère. Il n'est pas le couronnement de nos mérites humains, mais une participation à l'unique sacerdoce du Christ. C'est lui qui choisit dans son amour pour ses frères ceux qui recevront l'imposition des mains. Ils ont à se dévouer au service de son peuple, pour le nourrir de la Parole de Dieu et le faire vivre de ses sacrements. Ils seront les vrais témoins de la foi et de la charité, prêts à donner leur vie comme le Christ pour les frères et sœurs et pour le Christ. Le prêtre est un homme de prière et celui qui ne prie pas est un adepte du ritualisme et un fonctionnaire du sacré. La vie d'un prêtre c'est l'annonce du royaume. Aimer et prendre soin de la triple fonction sacerdotale: Enseigner, sanctifier et gouverner. Un prêtre qui ne connaît pas les membres souffrants de sa communauté doit actualiser sa pastorale de proximité»,* a souligné l'évêque de Gamboma.

A noter que les trois nouveaux prêtres ont célébré leurs messes de prémices le dimanche 1er août 2021, chacun dans une localité différente.

Pascal BIOZI KIMINOU
(De retour de Djambala)

ARCHIDIOESE DE BRAZZAVILLE

303 chrétiens ont reçu la confirmation en la basilique Sainte-Anne du Congo

La basilique Sainte-Anne du Congo a abrité, dimanche 20 juin 2021, la messe au cours de laquelle 303 chrétiens venus des paroisses Sainte Anne du Congo, Saint-Esprit de Moungali et Saint Pierre Claver de Bacongo ont reçu le sacrement de confirmation des mains de Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville. Présidée par l'archevêque lui-même, la messe a été concélébrée par plusieurs prêtres dont les abbés Donatien Bizaboulou, curé-recteur de la basilique Sainte-Anne du Congo, vicaire épiscopal chargé des vocations, des séminaires et du clergé; Bertholin Bahoumina et Hubelin Darlès Massamba Natet, curé et vicaire de la paroisse Saint-Esprit de Moungali, et bien d'autres.

C'est l'abbé Donatien Bizaboulou qui a prononcé le mot de bienvenue à l'archevêque et à tous participants à la messe.

Au cours de l'homélie, l'archevêque a rappelé la mission de tout chrétien et le sens de la confirmation : *«Apporter la nouvelle à nos frères, doit être la mission de tout chrétien, de tout baptisé. La confirmation que vous allez recevoir tout à l'heure est le sacrement qui fait de vous des Apôtres. Avec la Confirmation, l'initiation chrétienne est complète, se termine. Vous êtes censés être alors des chrétiens adultes. C'est le sacrement de l'apostolat, de la maturité chrétienne, le sacrement du témoignage. Vous êtes appelés désormais à aller annoncer le Christ aux autres, à vos frères. Non pas en vous promenant avec des bibles en mains pour aller prêcher, mais en vous distinguant des autres par votre manière de vivre, de vous conduire, de vous tenir, de travailler. Il faut que ceux qui vous regardent constatent que vous êtes différents des autres, que vous ne faites pas comme tout le monde. C'est ainsi que se faisaient distinguer les premiers chrétiens.»*

Mgr Anatole Milandou conférant la confirmation à une chrétienne

Une vue des confirmés autour de l'archevêque et du curé-recteur su rle perron de la basilique Sainte-Anne du Congo

Après l'homélie a été exécuté le rite de la confirmation au cours duquel les candidats ont eu pour parrain/marraine le couple Jean Marie Baboungou-Poaty, lorsque l'archevêque s'était mis à oindre chacun d'eux du Saint Chrême.

Après le mot de remerciements du curé-recteur, l'archevêque s'exprimant en dernier, a encouragé les chrétiens à s'investir davantage dans la construction de l'Eglise qui est à Brazzaville, en vue de transmettre avec assurance le flambeau de la foi aux générations futures.

Gislain Wilfrid BOUMBA

RECHERCHES

L'abbé Dave Espoir Ngoma Louamba a soutenu une thèse de doctorat sur le vicariat de Loango

Prêtre du diocèse de Nkayi en mission pastorale et d'études dans l'archidiocèse de Brazzaville, titulaire d'un diplôme de master en Histoire, Dave Espoir Ngoma Louamba a soutenu avec succès sa thèse unique de doctorat à la Faculté des lettres, des arts et des sciences humaines de l'Université Marien Ngouabi de Brazzaville, sur le thème : *«L'évolution sociale des pays du vicariat du Loango sous l'impulsion de l'action des pères du Saint-Esprit (1880-1930)»*. C'était mardi 27 juillet 2021, à l'auditorium de la grande bibliothèque universitaire, à Brazzaville.

Dave Espoir Ngoma Louamba

Présidé par Edouard Ngamoutsika, professeur titulaire en grammaire de l'Université Marien Ngouabi, le jury a été composé de: Yvon Norbert Gambeg, professeur titulaire en histoire de l'Université Marien Ngouabi, examinateur ; Dominique Oba, maître de conférences ENS-Université Marien Ngouabi, rapporteur interne; Brice Arsène Mankou, maître de conférences, Sciences Po Reims Dysolab, Université de Rouen Normandie (France), rapporteur externe.

A signaler que c'est le professeur Dominique Ngoïe Ngalla, professeur titulaire de l'Université Marien Ngouabi, fauché par l'invincibilité de la mort il y a quelques mois, qui a été le premier directeur de mémoire de cette thèse, à qui le président et les membres du jury ont rendu hommage, en priant toute l'assemblée, au début de la cérémonie, de se lever et observer une minute de silence. Après son rappel à Dieu, la direction de cette thèse a échu à Michel Alain Mombo, professeur titulaire de l'Université Marien Ngouabi, autrefois codirecteur.

Le nouveau docteur entouré des membres du jury

Dans l'auditoire de cette cérémonie, on pouvait distinguer Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala, ancien président de la Conférence épiscopale du Congo, (CEC), les abbés Brice Armand Ibombo, secrétaire général de la CEC, Albert Kimbembe, curé de la paroisse Saint Michel de La Base où l'impétrant exerce comme vicaire coopérateur, Edmond Bassimas, vicaire de la paroisse Saint Joseph de Tout Pour le Peuple, d'autres prêtres, des parents, amis et connaissances de l'impétrant, etc.

«Ce travail se donne comme objectif de mieux connaître des civilisations des pays qui allaient former le vicariat du Loango pour mieux évaluer leur niveau de dégradation au XIXe siècle afin de prendre la mesure du sacrifice des missionnaires. Le doctorant analyse la pensée et l'action des missionnaires confrontés à l'urgence de réhabiliter les sociétés sur lesquelles s'était implanté le vicariat du Loango. Les pionniers de la mission dans le vicariat du Loango se sont fortement confrontés aux multiples questions touchant la foi, mais aussi à d'autres aspects sociaux de ces peuples. Ces jeunes missionnaires qui pour la plupart avaient moins de trente années ont reçu un véritable bain pastoral. Heureusement pour eux, ils étaient très déterminés dans leur charge pastorale. Ces missionnaires ne regardant pas l'étendue de leur juridiction rencontraient des obstacles de taille, parmi lesquels: le portage des matériaux, l'accueil dans les villages, les difficultés à parler les langues locales. A côté de ces obstacles, ils ont été aidés d'une façon ou d'une autre par les auxiliaires ou catéchistes et ils ont aussi bénéficié de l'apport des colonisateurs», peut-on lire sur la quatrième couverture de cette thèse, un volumineux et imposant document de 482 pages.

«L'évangélisation du Royaume du Loango projetée par les Frères Capucins installés au Ngoyo-Kakongo voisin au XVIIIème siècle dut attendre la fin du XIXème siècle avec l'épopée missionnaire des pères du Saint-Esprit, les fils du père Libermann. Ce travail est consacré à l'étude des sociétés des civilisations que les pères du Saint-Esprit allaient regrouper dans une juridiction ecclésiastique sous la dénomination de vicariat apostolique du Loango.», écrit l'impétrant dans l'introduction de sa thèse.

Subdivisé en trois parties: présentation des pays composant le vicariat du Loango, civilisation des pays composants le vicariat, les obstacles de la mission, et comprenant chacune trois chapitres, ce travail est une contribution importante à l'histoire de la deuxième arrivée de l'Eglise au Congo, en général.

Après le mot liminaire de l'impétrant dans lequel il a présenté les grandes articulations de son œuvre, ont suivi les interventions du président et des membres du jury qui, ont chacun selon son style, son champ de compétence et sa méthodologie, souligné sa spécificité et le caractère authentique de la touche de l'impétrant.

La phase remarques-contributions-échanges, conformément à la règle, a également marqué cette cérémonie qui a débouché sur la publication des résultats de la délibération du jury qui décerné la mention Très honorable à Dave Espoir Ngoma Louamba.

Pour lier l'utile à l'agréable, dans une animation du chœur de la Confrérie Saint Michel de la paroisse Saint Michel de La Base, la cérémonie s'est poursuivie sur le parvis de l'église Saint-Esprit de Moungali, où se sont joints les abbés Bertholin Bahoumina, curé de la paroisse Saint-Esprit de Moungali, Euloge Goma, prêtre de l'archidiocèse de Brazzaville, en présence des parents biologiques du nouveau docteur, et de bien d'autres invités.

Gislain Wilfrid BOUMBA

ANNONCE

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE VIH /SIDA ET LES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES

AVIS DE RECRUTEMENT : QUATRE (04) POSTES

Références : 001 à 003/07/IC-Nat /2021

La République du Congo a reçu du Fonds Mondial de Lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme, une subvention qui sera mise en œuvre sur la période 2021-2023. Le projet est géré par le PNUD en qualité de Principal Récipiendaire. Le Programme National de Lutte contre le VIH/Sida et les infections sexuellement transmissibles intervient en tant que Sous Récipiendaire en charge du volet VIH. A cet effet, il recrute deux consultants chargés d'élaborer le guide de pair-éducation de la santé de la reproduction, VIH/sida, paludisme, tuberculose à l'intention des adolescentes et jeunes femmes, un (e) consultant (e) national (e) chargé (e) d'élaborer le guide et les outils de formation sur la prise en charge syndromique des IST et un consultant (e) chargé d'élaborer le module de formation des mères mentors.

Lieu d'affectation: Direction du Programme National de Lutte contre le VIH/Sida et les infections sexuellement transmissibles

Durée du contrat: quinze (15) jours

Rémunération: L'honoraire sera déterminé sur la base d'une proposition validée par le FM et en accord avec la grille salariale du MSP.
Dépôt des candidatures : Pour postuler, veuillez adresser vos dossiers au Programme National de Lutte contre le VIH/Sida et les Infections Sexuellement Transmissibles avec comme objet :

(1) Réf : 001/07/IC-Nat /2021
«Recrutement de deux consultants (e) nationaux (e) chargés (e) d'élaborer le guide de pair- éducation de la santé de la reproduction, VIH/sida, paludisme, tuberculose à l'intention des adolescentes et jeunes femmes» ;

(2) Réf : 002/07/IC-Nat /2021
«Recrutement d'un (e) consultant(e) national (e) chargé(e) d'élaborer le guide et les outils de formation sur la prise en charge syndromique des IST» ;

(3) Réf : 003/07/IC-Nat /2021
Recrutement d'un(e) consultant (e) national(e) chargé d'élaborer le module de formation des mères mentors.

Prière Joindre votre dossier complet de candidature (CV + lettre de motivation + copie(s) des diplôme(s) + copies des certificats de travail, proposition technique et financière), avant le 18/08/2021 à l'adresse e-mail avec mention de la référence et intitulé du dossier «référence du poste indiquée» aux contacts suivants :
Programme National de Lutte contre le VIH/Sida et les Infections Sexuellement Transmissibles, 13 avenue Auxence IKONGA (dans l'enceinte du CHU) ou par mail à l'adresse suivant recrutement.pnlsist2021@gmail.com.
Veuillez noter qu´il est obligatoire d´indiquer cette référence dans l´objet du message. Les propositions transmises sans indiquer la référence correcte du dossier pourraient ne pas être prises en compte.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.
Seules les candidatures retenues seront contactées.

Toute offre soumise après ce délai sera automatiquement rejetée.
Date limite de dépôts des candidatures: le Mercredi 18 août 2021 à 12 heures.

NB : Les TDRs complets de tous les postes peuvent être retirés au Programme National de Lutte contre le VIH/Sida et les Infections Sexuellement Transmissibles, 13 avenue Auxence IKONGA (dans l'enceinte du CHU)

Poste (2) : Consultant national	Poste (1): Consultant national	Poste (1): consultant national
Réf : 001/07/IC-Nat /2021 Missions : Elaborer le guide de pair- éducation de la sante de la reproduction, VIH/sida, paludisme, tuberculose a l'intention des adolescentes et jeunes femmes ***Compétences et qualifications exigées:*** * Être un ressortissant congolais ou un résident légal détenant une résidence valide ou un permis de travail * Etre titulaires au moins d'un diplôme universitaire supérieur en santé publique, sciences sociales, sciences de l'éducation ou équivalent * Expérience du travail des ONG et institutions impliquées dans la riposte contre le VIH/Sida, les IST et la TB ; * Expérience dans l'élaboration des documents normatifs pour les programmes de santé ; * Avoir réalisation d'une mission similaire; * Avoir une expérience de mise en œuvre des activités dans des contextes sociaux et culturels diversifiés ; * Avoir déjà mené des activités au profit des adolescents et jeunes filles ; * Avoir une grande capacité d'écoute ; * Avoir une bonne capacité de rédaction en français ; * Avoir une capacité d'une connaissance en langue locale ; * Avoir la capacité de travail sous pression.	***002/07/IC-Nat /2021*** Mission: Elaborer le guide et les outils de formation sur la prise en charge syndromique des IST; ***Compétences et qualifications exigées :*** * Être un ressortissant congolais ou un résident légal détenant une résidence valide ou un permis de travail * Avoir une expérience du travail des ONG et institutions impliquées dans la riposte contre le VIH/Sida, les IST et la TB ; * Avoir une expérience dans l'élaboration des documents normatifs pour les programmes de santé * Avoir réalisé une mission similaire ; * Avoir une expérience de mise en œuvre des activités dans des contextes sociaux et culturels diversifiés ; * Avoir déjà mené des activités au profit des adolescents et jeunes filles ; * Avoir une grande capacité d'écoute ; * Avoir une bonne capacité de rédaction en français ; * Avoir une capacité d'une connaissance en langue locale ; * Avoir la capacité de travail sous pression. * Avoir une bonne capacité de rédaction en français ; * Avoir une capacité d'une connaissance en langue locale ; * Avoir la capacité de travail sous pression.	Missions: Elaborer le module de formation des mères mentors. ***Compétences et qualifications exigées:*** * Être un ressortissant congolais ou un résident légal détenant une résidence valide ou un permis de travail ; * Le consultant national doit être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine ou un master en santé publique ou avoir au moins un diplôme universitaire en sciences sociales, sciences de l'éducation ou équivalent ; * Avoir une expérience de travail des ONG et institutions impliquées dans la riposte contre le VIH/Sida, les IST et la TB * Avoir une expérience dans l'élaboration des documents de formation pour les programmes de santé ou avoir réalisé une mission similaire ; * Avoir déjà mené des activités au profit des PVVIH ; * Avoir une expérience de mise en œuvre des activités dans des contextes sociaux et culturels diversifiés ; * Avoir une maitrise les outils Microsoft du pack Office™ ; * Avoir une grande capacité d'écoute ; * Avoir une bonne maîtrise du français à l'oral comme à l'écrit ; * Avoir une bonne capacité de connaissance en langue locale; * Avoir la capacité de travail sous pression.

Fait à Brazzaville, le 31/07/2021

Dr Roth Cécile Laure
MAPAPA MIAKASSISSA
Directrice du Programme National
de Lutte contre le Sida
ecrutement.pnlsist2021@gmail.com

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ACTION HUMANITAIRE
PROJET LISUNGI-SYSTEME DE FILETS SOCIAUX
UNITE DE GESTION DU PROJET

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

N°25-SC/MASAH/PL-SFS/UGP-FA2/21

RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT TECHIQUE EN FINANCEMENT BASE SUR LA PERFORMANCE

1.Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit pour financer le projet Lisungi Système de Filets Sociaux.
2.Le Gouvernement de la République du Congo a l'intention d'utiliser une partie des ressources accordées au titre de ce financement pour financer le contrat de service d'un consultant individuel, assistant technique en financement basé sur la performance.
3.Sous la responsabilité du Président du Conseil Départemental de la Likouala, l'assistant technique en financement basé sur la performance, a pour missions principales :
-élaborer un plan de travail budgétisé annuel (PTBA) et les plans trimestriels ;
-identifier les formations sanitaires à contracter ;
-préparer et soumettre à l'avis de l'UGP-LSFS les différents documents de contractualisation et de vérification;
-amener les structures sous FBP à élaborer les plans d'action annuels ;
-appuyer les formations sanitaires et les structures de régulation à élaborer les plans de Management trimestriels en fonction des plans annuels et veiller à la signature des contrats;
-amener les structures sous FBP à ouvrir les comptes bancaires ;
-assurer la formation des prestataires des services de santé sur le FBP en collaboration avec la DDSSS et les équipes cadres des districts sanitaires ;
-vérifier la quantité et la qualité des prestations fournies ;
-assurer le coaching en FBP (en collaboration avec les équipes cadres des districts sanitaires) ;
-évaluer la performance des équipes cadres de district en collaboration avec la direction départementale de la santé ;
-participer à l'évaluation de la qualité des hôpitaux de référence et à l'évaluation des cadres de performance des districts sanitaires et de la direction départementale de la santé ;
-veiller au recrutement des vérificateurs médicaux, communautaires et assurer leur encadrement;
-identifier avec les équipes cadres, les structures à faible performance et les coacher;
-organiser les enquêtes de satisfaction communautaires auprès des bénéficiaires des services de santé;
-superviser la saisie des données dans la base de données internet et émettre les factures;
-participer à la préparation et à la tenue des réunions du CDVV ;
-veiller à la transmission des factures et le compte rendu de la réunion du CDVV et transmission à la commission ad'hoc l'UGP pour approbation et paiement.
4.L'assistant technique en financement basé sur la performance sera recruté pour une durée d'un (1) an renouvelable. Son contrat pourra être renouvelé sur la durée du projet si ses performances sont jugées satisfaisantes à l'issue de l'évaluation faite par son responsable hiérarchique.
5.Pour conduire cette mission, le/la candidat(e) devra :
-Être détenteur d'un diplôme d'au moins Bac+5 en santé publique, ou d'un diplôme d'études supérieures équivalent dans le domaine de la santé publique ;
-Justifier d'au moins quatre (04) ans de travail sur le développement de la stratégie de financement basé sur la performance ;
-Avoir la maitrise du développement, l'organisation et la gestion des districts sanitaires, et avoir l'expérience d'au moins cinq (5) ans dans ce domaine ;
-Avoir la maitrise sur la planification et la gestion axées sur les résultats ;
-Avoir la maitrise des supports FBP et la conduite des évaluations en matière de quantité ou de qualité des prestations de santé offertes à la population ;
-Avoir travaillé dans une agence de contractualisation et vérification dans le cadre du FBP serait un atout ;
-Justifier d'une expérience de travail avec les partenaires techniques et financier du système des Nations unies et d'autres partenaires au développement, les ONG et la société civile est un atout;
-Avoir des capacités techniques pour transmettre avec aisance les connaissances et les habiletés techniques appropriées en financement basé sur la performance ;
-Avoir la maitrise des documents stratégiques et d'orientation en matière de politique de santé ;
-Avoir des compétences analytiques et de synthèse des documents et des situations ;
-Avoir la capacité de travailler en équipe et sous pression ;
-Être honnête et de bonne moralité
-Avoir la maitrise du français écrit et parlé ;
-Avoir des connaissances en Word, Excel et Power point
6.Les critères d'éligibilité et la procédure de sélection seront conformes à la méthode de sélection des Consultants Individuels consignée dans le Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), édition de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017 et Août 2018.
7.Les candidats intéressés devront soumettre un dossier de candidature en langue française, en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies comprenant :
-une lettre de motivation adressée au Coordonnateur du Projet Lisungi;
-un curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant que le/la candidat (e) dispose des qualifications et expériences pertinentes pour la mission, avec mention de trois références professionnelles ;
-une copie du diplôme;
-une copie des attestations de travail justifiant les qualifications et des attestations de formation en rapport avec la mission.
8.Les dossiers de candidature sont à déposer au plus tard le 16 août 2021 à 13H00 aux adresses ci-dessous, sous plis fermé et portant la mention «Avis d'appel à candidature N°25-SC/MASAH/PL-SFS/UGP-FA2/21, relatif au recrutement d'un assistant technique en financement basé sur la performance» «A n'ouvrir qu'en séance d'analyse des dossiers de candidatures».
9.Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références complets et les renseignements complémentaires au siège du programme LISUNGI-Système de Filets Sociaux, sis ancien siège du PARSEGD, Forêt de la patte d'oie, derrière le Tennis club, Route de l'aéroport, Brazzaville (République du Congo). Tél : (+242) 06 653 70 07/06 698 26 87; E-mail : lisungiprojet@gmail.com, du lundi au vendredi (de 09H00 à 16H00, heures locales).

Fait à Brazzaville, le 02 août 2021

Le Coordonnateur
Alfred Constant KIAKOUAMA

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ACTION HUMANITAIRE
PROJET LISUNGI-SYSTEME DE FILETS SOCIAUX
UNITE DE GESTION DU PROJET

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

N°28-SC/MASAH/PL-SFS/UGP-FA2/21

RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN DATA MANAGER DANS LE CADRE DU FINANCEMENT BASE SUR LA PERFORMANCE

1.Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit pour financer le projet Lisungi Système de Filets Sociaux.
2.Le Gouvernement de la République du Congo a l'intention d'utiliser une partie des ressources accordées au titre de ce financement pour financer le contrat de travail d'un data manager dans le cadre du financement basé sur la performance.
3.Sous la responsabilité du Coordonnateur du Projet Lisungi, le Data Manager, a entre autres missions principales :
-participer au déploiement du système web de gestion des factures et de suivi des indicateurs ;
-participer à la mise en place de la base des données du programme FBP Likouala ;
-saisir les données quantitatives et qualitatives de chaque structure sous FBP mis à sa disposition après triangulation ;
-établir les factures de chaque structure et la facture consolidée de chaque district et du département ;
-traiter et analyser les données ;
-mettre à jour la base des données
-participer à la préparation de la réunion de CDVV
-archiver les documents de toutes les structures sous FBP
4.Le Data Manager sera recruté pour une durée d'un (1) an renouvelable. Son contrat pourra être renouvelé sur la durée du projet si ses performances sont jugées satisfaisantes à l'issue de l'évaluation faite par son responsable hiérarchique.
5.Pour conduire cette mission, le/la candidat(e) devra :
-Avoir un diplôme en statistique (BAC+2) ou équivalent;
-Avoir une expérience professionnelle d'au moins quatre (4) ans à un poste similaire ;
-Maitriser l'outil informatique, notamment, les logiciels de traitement des données (Excel et Access avancé, Stata ou équivalent) ;
-Avoir travaillé comme opérateur de saisie dans le cadre du FBP serait un atout.
6.Les critères d'éligibilité et la procédure de sélection seront conformes à la méthode de sélection des Consultants Individuels consignée dans le Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), édition de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017 et Août 2018.
7.Les candidats intéressés devront soumettre un dossier de candidature en langue française, en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies comprenant :
-une lettre de motivation adressée au coordonnateur du Projet Lisungi ;
-un curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant que le/la candidat(e) a des qualifications et expériences pertinentes pour la mission,
-une copie du diplôme ;
-une copie des attestations de travail ou de formation justifiant la qualification, ainsi que des attestations de formation en rapport avec la mission.
8.Les dossiers de candidature sont à déposer au plus tard le 16 août 2021 à 13H00 aux adresses ci-dessous, sous plis fermé et portant la mention «Avis d'appel à candidature N°28-SC/MASAH/PL-SFS/UGP-FA2/21, relatif au recrutement d'un Data Manager dans le cadre du financement basé sur la performance» «A n'ouvrir qu'en séance d'analyse des dossiers de candidatures».
9.Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références complets et les renseignements complémentaires au siège du programme LISUNGI-Système de Filets Sociaux, sis ancien siège du PARSEGD, Forêt de la patte d'oie, derrière le Tennis club, Route de l'aéroport, Brazzaville (République du Congo). Tél : (+242) 06 653 70 07/06 698 26 87; E-mail : lisungiprojet@gmail.com, du lundi au vendredi (de 09H00 à 16H00, heures locales).

Fait à Brazzaville, le 02 août 2021

Le Coordonnateur

Alfred Constant KIAKOUAMA

IN MEMORIAM

Honorer Loamba Moké et rendre visible son œuvre pour les droits humains

Deux ans après la disparition de Loamba Moké, fondateur et président de l'ADHUC, deux Organisations non gouvernementales engagées dans la défense, la promotion et la protection des droits humains, l'Association pour les droits de l'homme et l'univers carcéral (ADHUC) et l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT Congo), ont organisé une journée commémorative à son hommage. Objectif: rappeler et faire connaître l'ensemble de son œuvre dans le domaine des Droits de l'homme, tout comme sa vie.

Les organisateurs et participants posant à la fin de la journée

Placée sous les auspices d'Alain Kombo, le nouveau président de l'ADHUC et de Christian Loubassou, président de l'ACAT Congo, la cérémonie a eu lieu au Centre d'information des Nations Unies (CINU) samedi 31 juillet 2021, à Brazzaville, en présence de sa veuve, de plusieurs responsables et représentants des Organisations non gouvernementales, ainsi que de certaines structures constitutionnelles comme la Commission nationale des Droits de l'homme et le Conseil consultatif de la société civile et des Ong.

La volonté de ces deux organisations a été de perpétuer l'œuvre accomplie par ce défenseur des Droits humains et valoriser le combat de droits de l'homme. Il y a deux ans Loamba Moké quittait la terre des hommes, le 3 Juillet 2019.

L'occasion a permis d'évoquer son œuvre, à travers des extraits du film de Roland Chauville, réalisateur, produit à Genève; ses interviews et des témoignages. Ces supports ont révélé que de son vivant Loamba Moké, en sa qualité de sociologue, fut un grand défenseur des droits humains. Il a mené son combat contre les arrestations et les détentions arbitraires, la corruption et pour la transparence des industries extractives; la torture, les décès en détention, les droits des réfugiés, etc. Son combat s'était aussi exporté vers d'autres pays d'Afrique où il prit part active sur les questions de défense de droits de l'homme, et à Genève, en Suisse, où il plaida pour la bonne gouvernance des revenus pétroliers.

Nombreux ont témoigné du combat de l'homme avec une grande reconnaissance. *«J'ai connu le président Loamba Moké en 2013, lorsque nous commencions le processus de recensement administratif spécial et quand nous avions démarré la conception d'un certain nombre de programmes. Devant des blocages, il nous conseillait de nous référer aux textes pour trouver des solutions. On restait en collaboration avec lui pour la conception des documents sur les Droits de l'homme avec le secrétaire permanent du conseil consultatif de la société civile Germain Céphas Ewangui»,* a dit Juslin Ombou, assistant au Conseil consultatif de la société civile et des Ong et membre de la Commission nationale électorale indépendante (CNEI). Selon Olga Mireille Kabanabandza, coordonnatrice de la cellule exécutive du Programme concerté pluri-acteurs (PCPA) Congo, *«Loamba Moké a été membre de la gouvernance, le comité de pilotage de PCPA Congo, pendant de nombreuses années. Dans ce cadre, nous avons réalisé plusieurs activités ensemble. Dans le cadre de son organisation l'ADHUC, membre du PCPA, il a travaillé au sein de la plateforme qu'on avait dénommée ''Groupe vulnérable et droits humains''. Tous les membres de cette plateforme ont reconnu en lui un mentor, un guide, une personne citoyenne du Congo engagée dans la société civile et son développement.»*

«J'ai gardé du président Loamba Moké la persévérance et l'endurance lorsqu'il s'agissait d'atteindre les objectifs qui peuvent donner de l'impact positif pour faire avancer le pays. On rencontrait beaucoup de difficultés. Il y avait des moments même nous qui l'accompagnions, on était totalement déçu. Mais, il nous faisait toujours remonter le moral pour persévérer jusqu'à atteindre les objectifs. C'est un modèle pour continuer à tenir et avancer pour atteindre les objectifs positifs dans la promotion et la protection des droits de l'homme», a témoigné Alain Kombo, le nouveau président de l'ADHUC.

Pour Christian Loubassou, président de l'ACAT Congo, *«Ce que je retiens de lui, c'est sa disponibilité et son engagement pour faire aboutir les causes justes. J'étais convaincu de sa franchise dans le combat. Il n'y avait pas d'ambiguïté dans son engagement. Il était sincère et dévoué pour la cause du plus faible, de la victime, de l'orphelin et de la veuve. Nous devons pérenniser ce combat. Une façon pour nous d'interpeller les activistes des Droits de l'homme de ne pas baisser les bras».*

Pour les organisateurs, son expertise était toujours appréciée de ses collègues et de nombreux partenaires étatiques et diplomatiques dans le pays; en Afrique, au niveau de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), en Europe et aux Nations Unies.

Philippe BANZ

EDUCATION

Améliorer les pratiques pédagogiques en formant continuellement les enseignants

En vue de combler les insuffisances pédagogiques dans l'apprentissage de la vraie lecture aux apprenants, une quarantaine d'enseignants ont bénéficié mi-juillet d'une formation sur la thématique de la didactique de lecture-écriture. C'était au lycée de la Révolution, dans le 6e arrondissement de Brazzaville, Ouenzé. Le séminaire a été organisé par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), en partenariat avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique, dans le cadre du programme ''Appui à la professionnalisation des pratiques enseignantes et au développement des ressources (APPRENDRE)''.

De dr. à g: les ministres Delphine Emmanuelle Adouki et Jean Luc Mouthou à l'ouverture des travaux

S'exprimant à l'ouverture des travaux au nom du responsable du programme APPRENDRE pour l'Afrique centrale et l'Océan indien, Achille Sompa a précisé que ce programme mis en œuvre par l'AUF et financé par l'Agence française de développement (AFD), a pour objectif de mobiliser l'expertise dans le domaine pédagogique, didactique et universitaire. Il assiste les ministères de l'éducation en proposant des services et outils qui favorisent le développement professionnel des enseignants du primaire et du secondaire.

Mme Delphine Emmanuelle Adouki, ministre de l'Enseignement supérieur, a, quant à elle, rappelé la vision du Gouvernement qui est celle d'assurer une éducation de base de qualité et obligatoire à tous les enfants. Il est nécessaire, pour atteindre cet objectif, de procéder à des formations initiales et continues des enseignants, afin d'améliorer au quotidien leurs pratiques pédagogiques, a-t-elle indiqué. Avant de souligner que c'est «le rôle primordial du centre de formation initiale et continue des enseignants de Mouyondzi (Bouenza) qui ouvrira ses portes très bientôt».

Les séminaristes ont été édifiés sur les grandes lignes stratégiques, en l'occurrence le système d'enseignement et des types d'évaluation; l'acculturation à l'écrit au début de l'enseignement fondamental; l'apprentissage de l'orthographe; la lecture et l'écriture dans toutes les disciplines, au primaire et au collège. Les thèmes développés ont été suivis des travaux en atelier, qui ont permis aux formateurs d'évaluer les connaissances acquises. Celles-ci permettront de concevoir des bonnes formations pour les enseignants du primaire, en lecture-écriture et en fonction de leurs réalités sur le terrain.

Clôturant les assises, Jean Luc Mouthou, ministre de l'Enseignement prescolaire, représentant sa collègue de l'Enseignement supérieur, a remercié les formateurs pour leur savoir-faire et exhorté les séminaristes à capitaliser les acquis de la formation, afin de mieux accomplir au quotidien leur fonction d'encadreur pédagogique.

Les participants ont pour leur part émis le souhait de voir pérenniser cette initiative dans d'autres disciplines de l'enseignement.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

RESSOURCES NATURELLES

Renforcer la résilience des communautés dans leurs efforts de conservation

Les activités de mise en œuvre du projet ''Résilience des communautés locales/populations autochtones du site de Lésio-Louna dans le Bassin du Congo par la gestion durable des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité'', ont été officiellement lancées au cours d'un atelier qui a lieu du 12 au 14 juillet 2021, à Mbouambé-Léfini, dans le district de Ngabé (Département du Pool).

Les participants à l'atelier

Supervisée par Henri Etoua, sous-préfet de ce district, la cérémonie de lancement s'est déroulée en présence de Mérols Diabankana Diabs, délégué général du Club jeunesse infrastructures et développement (CJID), des représentants du directeur général de l'Agence congolaise de la faune et des aires protégées (ACFAP), du PNUD, du conservateur de la réserve Lésio-Louna et de Marien Koumou-Atipo, coordonnateur du projet.

L'atelier a été animé par l'équipe projet, sous la supervision du représentant du CJID, ONG, porteur du projet d'ACAF-CONGO et du DG de l'ACFAP, des partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Des communautés riveraines de la réserve de Lésio-Louna y ont pris part.

L'objectif a été de démarrer les activités visant à renforcer la résilience des communautés pour les aider à avancer dans leurs efforts de conservation des Aires protégées (A.P) pilotes désignées, en travaillant avec elles. Il s'est agi de travailler avec les communautés locales et les populations autochtones (CLPA) sur le choix des initiatives à entreprendre sur le terrain, c'est-à-dire le site pilote, et les Activités génératrices des revenus (AGR).

Pendant les travaux en atelier, les deux groupes de travail composés des chefs de villages, des représentants des ONG/OBC locales ont trouvé un consensus sur les critères de sélections de ces ONG/OBC, des individualités et des villages, en harmonisant leurs points de vue. Un consensus a été ainsi trouvé.

L'atelier a été organisé pour le compte de la composante 3 du projet, en vue de contribuer à la réponse mondiale aux conséquences de la COVID-19, en agissant sur les populations locales des sites pilotes de chacun des six pays du Bassin du Congo participant à ce projet: le Cameroun, le Congo, la Guinée Equatoriale, la RCA, la RD Congo. A terme, il a permis au projet de dresser et validée de manière participative une liste des ONG/OBC bénéficiaires et des AGRs, avec toutes les parties prenantes.

Financé par le Fonds mondial pour l'environnement (GEF), l'objectif initial du projet est de mettre en place des capacités, des cadres institutionnels et des mécanismes modèles pour une viabilité financière à long terme des systèmes d'A.P et des écosystèmes associés dans six pays du Bassin du Congo. Ce projet de portée régionale appelle à utiliser le financement mis à disposition par le FEM en faveur des six pays.

Le projet compte trois composantes: renforcer (si existants) ou mettre en place (si inexistants) des cadres juridiques, politiques et institutionnels pour soutenir le financement durable de la conservation au niveau régional et national; mettre à l'essai de mécanismes de génération, de gestion et de décaissement de revenus à améliorer (si déjà existants) ou innover (si existants); renforcer (si existants) ou mettre en place (si inexistants) les outils de plantation des activités (business plan) et les outils de gestion rentables dans les APSA, pour améliorer, renforcer les efforts de conservation de la biodiversité, en incluant les activités de moyens de subsistance comme alternatives de survie pour les communautés locales et populations autochtones riveraines des APS retenues comme sites pilotes.

Alain-Patrick MASSAMBA

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Oinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718, Pointe-Noire,
République du Congo

ANNONCE LEGALE

SOCIETE CONGOLAISE DE PRESTATIONS INTERNATIONALES
En sigle «S.C.P.I.»
Société à Responsabilité Limitée, Au capital de F. CFA: 60.000.000
Siège social: Centre-Ville, Allée ENI Congo
Pointe-Noire, République du Congo
RCCM N°: CG/PNR/14 B 415

NOMINATION DE LA NOUVELLE GERANTE

Suivant acte reçu par Maitre Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 23 Juillet 2021, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres à la même date, sous le folio 137/1 N°1614.
Les associés ont nommé Madame BAVOUKA-FINANI Rhosabelle, en qualité de gérante, en remplacement de Monsieur MANTOT Marc Alexandre, pour une durée de quatre (04) ans.
Dépôt légal: Greffe du Tribunal de Commerce sous le dépôt n°CG-PNR-01-2021-D-00317 du 27 Juillet 2021 et mention modificative a été portée à la même date au RCCM, sous le numéro CG-PNR-01-2021-M-01170.

Pour insertion légale,
Maître Léole Marcelle KOMBO.

Maître Sandra Célia M'BATCHI-DHELLO BOUBAG,
Notaire à Pointe-Noire, en son Etude sise
Avenue Boulevard Charles De Gaulle (au dessus des Ets JAKANE, à côté du restaurant JAIPUR, en diagonale de PARK N SHOP), Boite Postale: 1161,
Téléphone (242) 05. 523.85.38; 06.631.74.01;

INSERTION LEGALE

Le Notaire ci-dessus nommé a, suivant acte authentique, reçu le sept juillet deux mille vingt et un, enregistré folio 126/17, n°139, procédé à la création de la société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme: Société A Responsabilité Limitée à caractère unipersonnel;
Dénomination: «LOCATAIRE SARL»
Objet: La société a pour objet directement ou indirectement en République du Congo et dans tous pays:
-Aviculture (élevage volailles, oiseaux);
-Elevage caprins (cabris, chèvres);
-Elevage ovin (mouton),
-Elevage porcin (porc);
-Elevage lapin ;
-Elevage de bovin ;
-Production végétale (plantes, fruits, oignons, céréale, etc.;
-Vente de produits avicoles (volailles, oiseaux, oeufs frais, oeufs à couver,
etc.);
-Vente de caprin (cabris, chèvres);
-Vente des ovins (mouton);
-Vente de viande de porc ;
-Vente de lapin ;
-Vente de bovin;
-Vente de bétail;
-Vente aliment de bétail ;
-Vente de produits agro-alimentaires;
-Importation et vente d'aliments d'élevage (soja, maïs, concentré, prémix,
farine de poissons, volailles, porc, caprin, ovin, lapin, bovin, etc.);
-Vente de produits agricoles (végétaux, animaux);
-Activité liées à l'importation et à la vente des produits pharmaceutiques et
service vétérinaire;
-Vente de pharmacie vétérinaire,
construction et vente immobilière;
-Activités liées à la restauration alimentaire commerciale;
-Commerce de détail et grande distribution à prédominance alimentaire
(supermarchés, supérettes);
-Activité liée à la vente des produits vestimentaires (chaussures, vêtements,
accessoires) ;
-Activités liées à la vente et location de véhicules et des pièces détachées
automobiles ;
-Activités liées à la vente des produits d'entretien de maison ;
-Agence de voyage ;
-Billetterie;
-Vente de produits électroniques et électroménagers ;
-Activités liées à l'importation et à la vente des boissons alcooliques.
Capital: FRANCS CFA DIX MILLIONS (10.000.000).
Siège: Le siège social est fixé à Pointe-Noire, Rue Kinguari Tchimbamba Aviation, Pointe-Noire (République du Congo).
Gérance: Par Monsieur Sylvain Milandou NZEMBA.
R.C.C.M: La société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier tenu par le Greffe du Trihuna1 de Commerce de Pointe-Noîre, sous le numéro CG-PNR-01-2021-B13-00339.
Par ailleurs, la formalité au registre d' arrivée a été enregistrée au même Greffe sous le numéro CGPNR-01-2021-B-01075.

Pour avis,
Maître Sandra Célia
M'BATCHI-DHELLO BOUBAG.

ETUDE Maître Maurice MASSELOT
NOTAIRE
B.P.: 4866, Téléphone: (242) 06 667 00 66/05 767 00 66
104, Avenue LOEMBET Benoît, derrière ALUCONGO,
face Laboratoire de Total.
E-mail: masselotnotaire@gmail.com

INSERTION LÉGALE

Aux termes d'une délibération en date du vingt-neuf juin deux mil dix-huit, l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la SOCIETE EQUATORIALE PHARMACEUTIQUE-SA avec Conseil d'Administration, au capital social de 245.000.000 F. CFA, ayant son siège social à Pointe-Noire (République du Congo) avenue Bitélika Dombi; B.P.: 5566, RCCM Pointe-Noire CG-PNR-01-2001-BI4-01589:
-A pris acte de la démission de Monsieur Georges STARCK le 1er janvier 2018 de son mandat de Commissaire aux Comptes Suppléant, et par voie de conséquence de la nomination de Monsieur Yves Parfait NGUEMA, Immeuble LBS (ex-GML) - B.P.: 4660 - Libreville - Gabon, aux fonctions de Commissaire aux Comptes Suppléant pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Pour avis,
Maître Maurice MASSELOT,
NOTAIRE

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO, vers le rond-point Mess Mixte de Garnison, Immeuble MORIJA 1er étage, Centre ville;
B.P.: 1431; Tél.: 05 736 64 64/05 539 37 46, République du Congo

INSERTION LEGALE

«7 CHEMIN DES ANGES» SARLU
Société à Responsabilité Limitée Unjpersonnelle
Au capital de: Un Million (1 000 000) Francs CFA
Siège social: Avenue De Ngouedi, Hôtel Elaïs, Centre ville, Pointe-Noire
République du Congo
RCCM: CG-PNR-01-2012-B13-00095

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes du Procès-verbal des résolutions extraordinaires de l'Associée Unique de la société «7 CHEMIN DES ANGES» SARLU en date du 19 juillet 2021, déposé au rang des minutes du Notaire et dûment enregistré ; l'Associée Unique a décidé de la dissolution de la société par anticipation et sa mise en liquidation.
Madame Vanessa Pierre Karin Guillaume CEULEMANS épouse PRINCE est nommée en qualité de liquidatrice pour la durée des opérations de liquidation de la société.
Le siège de la liquidation est fixé à Pointe-Noire, Avenue De Ngouedi, Hôtel Elaïs, Centre ville, République du Congo.
Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 26 juillet 2021, sous le numéro CG-PNR-01-2021-D-00308.
A compter de cette date, la société est en liquidation.
Les créanciers de ladite société sont invités à produire leurs créances au siège de la liquidation, dans un délai de 30 jours, à compter de la date de publication des présentes.

Fait à Pointe-Noire, le 28 juillet 2021.

Pour insertion,
Maitre Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE

LE GROUPE KASSAV' EN DEUIL

Jacob Desvarieux décède de la COVID-19 en Guadeloupe

Après Aurlus Mabélé, Manu Dibango, etc., une autre grosse pointure du monde de la musique vient d'être fauchée par la pandémie de la COVID-19. Il s'agit de Jacob Desvarieux, célèbre guitariste, chanteur et cofondateur du célébrissime groupe antillais Kassav' (en référence à la cassave, une galette de manioc). Le virtuose artiste a rendu l'âme le vendredi 30 juillet dernier, au CHU de Pointe-à-Pitre, en Guadeloupe, où il avait été admis en soins intensifs, il y a une dizaine de jours.

L'auteur de l'article avec le chanteur décédé, en 2015, à Brazzaville.

Mort à l'âge de 65 ans, Jacob Desvarieux et le groupe Kassav' ont marqué d'une pierre blanche l'histoire de la musique mondiale.

Reconnaissable à sa voix éraillée, guitariste hors pair, Jacob Desvarieux a vu le jour le 21 novembre 1955, à Paris, en France.

Il passe ses dix premières années aux Antilles, entre la Guadeloupe et la Martinique. Avant qu'un cyclone ne pousse sa mère qui l'élève seule à avoir recours aux services du Bureau des migrations d'outre-mer (BURIDOM) pour aller en métropole (En france, la Martinique et la Guadeloupe étant des territoires français d'Outre-Mer, NDLR) comme employée de maison en banlieue parisienne.

A cette époque, le jeune Jacob reçoit en cadeau sa première guitare, offerte à la place du vélo qu'il avait demandé, jugé trop dangereux.

En 1966, la famille de Jacob Desvarieux déménage pour Dakar, la capitale du Sénégal, où elle passe deux ans, avant de retourner en France.

A l'âge de 16 ans, Jacob devient arrangeur, à Marseille.

Avec ses amis Français Cauletin, Philippe Drai, Christophe Zadir et Achille Ango, il met sur pied un groupe de rock, The Bad Grass, qui deviendra plus tard, pour des raisons commerciales, Sweet Babana.

Ils enregistrent le titre ''Bilboa Dance'', pour être le générique d'une émission matinale de jeu sur la chaîne Radio Monte-Carlo (RMC), ensuite membre du groupe Ozila.

De retour dans la capitale française, à l'époque du disco, il rencontre Pierre-Edouard Décimus avec lequel il porte sur les fonts baptismaux, en 1979, le groupe antillais inventeur du style musical zouk, Kassav'. Un ensemble dont Jacob a largement contribué au développement et au rayonnement au niveau international.

En 1999, Jacob Desvarieux sort un album solo ''Euphrasine's Blues''.

En 2003, il réalise, avec le rappeur d'origine congolaise Passi et sa formation Bisso na Bisso, une chanson sur l'album ''Dis l'heure 2 zouk''.

En 2017, Jacob Desvarieux devient parrain de l'association ''1 pour tous, tous pour l'autisme''.

Diabétique, le leader de Kassav' avait bénéficié d'une greffe de rein, en 2008. Ce qui l'avait astreint à prendre à vie un traitement immunosupresseur pour lutter contre le rejet de l'organe greffé.

Jacob Desvarieux avait, pourtant, reçu trois injections de vaccin contre la COVID-19. Mais, contre toute attente, il a développé la maladie en juillet 2021.

Hospitalisé au CHU de Pointe-à-Pitre, il était placé dans un coma artificiel, afin que lui soient prodigués les soins nécessaires. Malheureusement, il a rendu l'âme.

Après la mort du célèbre chanteur et guitariste, plusieurs artistes congolais lui ont rendu hommage. *«Jacob Desvarieux était très, très connu à travers cet orchestre mythique, Kassav'. Je dirai que c'est une valeur sûre de la musique mondiale, guadeloupéenne, française et africaine. Il a réalisé ses œuvres avec sa voix qui sortait de l'ordinaire. C'est un grand monsieur. Sa mort est une grande perte pour la musique en général. Il a aidé pas mal d'artistes africains, tel que le Congolais Pierre Mountouari, parce qu'il était ingénieur du son à Safari ambiance»*, a témoigné le chanteur Zao (Casimir Zoba à l'état civil), sur Radio France internationale (RFI).

«Merci pour ces moments marquants que vous avez gravés dans nos mémoires avec votre voix et vos sons inoubliables. RIP Jacob Desvarieux», a, pour sa part, écrit le leader du groupe Extra Musica, Roga Roga, sur son compte Facebook.

La discographie du leader et cofondateur de Kassav' comprend: «Banzana» (1983), «Yélélé» (1984), «Oh Madiana» (1985), «Gorée» (1986), «Euphrasine's Blues» (1999).

A titre de rappel, Jacob Desvarieux et les Kassav' ont foulé pour la première fois le sol congolais en 1987. La seconde fois, c'était en 2015, à l'occasion d'un concert donné le 26 décembre, au Palais des congrès de Brazzaville. C'était à l'initiative de la maison Doumoussion aux destinées de laquelle préside le Congolais Olivier Doumou.

Véran Carrhol YANGA

AFD

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ACTION HUMANITAIRE
PROJET LISUNGI-SYSTEME DE FILETS SOCIAUX
UNITE DE GESTION DU PROJET

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

N°27-SC/MASAH/PL-SFS/UGP-FA2/21

RELATIF AU RECRUTEMENT DE DEUX VERIFICATEURS MEDICAUX DANS LE CADRE DU FINANCEMENT BASE SUR LA PERFORMANCE DANS LE DOMAINE DE LA SANTE DANS LE DEPARTEMENT DE LA LIKOUALA

1.Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit pour financer le projet Lisungi Système de Filets Sociaux.

2.Le Gouvernement de la République du Congo a l'intention d'utiliser une partie des ressources accordées au titre de ce financement pour financer le contrat de travail de deux (02) vérificateurs médicaux dans le cadre du financement basé sur la performance dans le domaine de la santé, dans le département de la Likouala.

3.Sous la responsabilité de l'assistant technique en Financement Basé sur la Performance, les vérificateurs médicaux ont pour principales missions :

-élaborer les termes de référence pour les missions de vérification ;
-réaliser les missions de vérification sur le terrain ;
Procéder à l'évaluation des FOSA en Relever le score à base d'une grille les quantités produites (output) par chaque formation sanitaire ;
-Transmettre les données collectées au serveur Lisungi via l'application ODK ;
-Faire un coaching sur la tenue et le remplissage des registres et autres supports ;
Rédiger un rapport d'évaluation assorti des forces et faiblesses pour chaque formation sanitaire, ainsi que des recommandations formulées ;
Rédiger et transmettre un rapport de mission conformément aux procédures du manuel de procédures ;
-Contribuer à la rédaction du rapport trimestriel de l'unité départementale de contractualisation et de vérification.

4.Les vérificateurs médicaux seront recrutés pour une durée d'un (1) an renouvelable après évaluation certifiée positive à la fois du côté des FOSA et de l'unité de contractualisation et de vérification.

5.Pour conduire cette mission, le/la candidat(e) devra :
-être des agents de santé non fonctionnaire
- avoir le niveau d'infirmier diplômé d'Etat, de sage-femme ou d'assistant sanitaire et avoir au moins cinq (5) années d'expérience ;
-avoir travaillé au niveau d'un district sanitaire serait un atout ;
-avoir une bonne connaissance du système de santé du Congo ;
-Avoir la connaissance du département de la Likouala serait aussi un atout ;
-avoir des connaissances en informatique (Word et Excel)

6.Les critères d'éligibilité et la procédure de sélection seront conformes à la méthode de sélection des Consultants Individuels consignée dans le Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), édition de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017 et Août 2018.

7.Les candidats intéressés devront soumettre un dossier de candidature en langue française, en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies comprenant :

-une lettre de motivation adressée au coordonnateur du Projet Lisungi ;
-un curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant que le/la candidat(e) a des qualifications et expériences pertinentes pour la mission,
-une copie du diplôme ;
-une copie des attestations de travail ou de formation justifiant la qualification, ainsi que des attestations de formation en rapport avec la mission.

8.Les dossiers de candidature sont à déposer au plus tard le 16 août 2021 à 13H00 aux adresses ci-dessous, sous plis fermé et portant la mention « Avis d'appel à candidature N°27-SC/MASAH/PL-SFS/UGP-FA2/21, relatif au recrutement de deux vérificateurs médicaux dans le cadre du financement basé sur la performance dans le domaine de la santé dans le département de la Likouala» « A n'ouvrir qu'en séance d'analyse des dossiers de candidatures ».

9.Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références complets et les renseignements complémentaires à la Direction Départementale de la Santé du département de la Likouala à Impfondo (République du Congo). Tél : (+242) 06 663 58 22/05 632 52 09, du lundi au vendredi (de 09H00 à 16H00, heures locales).

Fait à Brazzaville, le 02 août 2021

Le Coordonnateur
Alfred Constant KIAKOUAMA

REPUBLIQUE DU CONGO
PROJET DEVELOPPEMENT URBAIN ET RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRECAIRES (DURQuaP)
Cofinancement Congo/Banque Mondiale

Avis d'Appel d'offres (AA0)
N°: CG-DURQuaP-083-Tx-AON-2021

Pays : République du Congo
Maître de l'Ouvrage : Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier.
Nom du Projet : Projet de Développement Urbain et Restructuration des quartiers précaires
(DURQuaP)
Financement : Prêt BIRD N°8588 -CG
Nom du marché : Travaux de réhabilitation de l'établissement public scolaire de Moukoundzi-Ngouaka « SORBONNE » (arrondissement 1: MAkélékélé) à Brazzaville.
Appel d'offres : CG-DURQuaP-083-Tx-AON-2021.
Date de Publication : 03 août 2021
Date de dépôt : 02 septembre 2021 à 10 heures précises (heure locale)

1.Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement pour financer le Projet de Développement Urbain et Restructuration des quartiers précaires «DURQuaP » et a l'intention d'utiliser une partie de ce prêt pour effectuer des paiements éligibles au titre du Marché de Travaux de réhabilitation de l'établissement public scolaire de Moukoundzi-Ngouaka «SORBONNE » (arrondissement 1 : MAkélékélé) à Brazzaville.

2.L'Unité de Coordination du projet DURQuaP sollicite des offres sous pli fermé de la part de soumissionnaires éligibles pour exécuter les Travaux de réhabilitation de l'établissement public scolaire de Moukoundzi-Ngouaka « SORBONNE » (arrondissement 1 : MAkélékélé) à Brazzaville, en quatre (4) lots distincts :
•Lot 1 : Bâtiments, Alimentation Eau Potable
•Lot 2 : VRD, Aménagements paysagers et Sportifs
•Lot 3 : Courant Fort et Installation Photovoltaïque
•Lot 4 : Mobiliers divers.

Les candidats pourront soumissionner pour une partie ou pour la totalité de quatre (4) lots. Ils seront autorisés à offrir un rabais en cas d'attribution de plus d'un (01) lot. L'évaluation sera faite par lot

3.La procédure d'appel d'offres se déroulera conformément aux procédures d'appel d'offres international spécifiées dans les Directives relatives à la passation des marchés financés par les prêts de la BIRD ou les crédits de l'AID, édition janvier 2011 révisée juillet 2014 ; elle est ouverte à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité, tels que définis dans les Directives.

4Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Coordination du Projet DURQuaP et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse indiquée ci - dessous de 9 heures à 15 heures, heure locale.

5.Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres complet en français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de deux cent cinquante mille (250 000) francs CFA.
Le paiement devra être effectué par versement d'espèces au compte intitulé « CDco DURQuaP produit DAO » ouvert à la Banque CREDIT DU CONGO/Brazzaville en indiquant la référence de ce DAO dont les références sont :

Banque	Agence	Compté n°	Clé	IBAN	Domiciliation
30011	00020	90000182786	22	CG39 3001 1000 2090 0001 8278 622	CDco DURQuaP produit DAO

Le dossier pourra être retiré au secrétariat du Projet DURQuaP auprès de l'assistante dudit projet sur présentation de la preuve de paiement.

6.Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 02 septembre 2021 à 10 heures précises (heure locale). La procédure de remise des offres par voie électronique ne sera pas permise. Toute offre reçue en retard sera rejetée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent à l'adresse ci – dessous à 11 heures précises, heure locale.

7.Une garantie de soumission n'est pas requise. Une déclaration de garantie de soumission est requise. La Déclaration de garantie d'offre se présentera selon le modèle présenté à la Section IV – Formulaires de soumission

8. Les exigences en matière de qualifications sont contenues dans le dossier d'appel d'offres.

Une marge de préférence ne sera pas octroyée aux soumissionnaires éligibles. Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées

9.Les (le) Soumissionnaires sélectionnés devront terminer les travaux dans un délai maximum de huit (08) mois calendaires (saison des pluies comprises) à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.
L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Secrétariat DURQuaP
A l'attention du Coordonnateur
Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral,
3ème étage Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Hôtel King Maya) ; Croisement Route de la Base militaire avec le Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO ; BP : 14 729
Brazzaville - République du Congo.
Tél : (+ 242) 06 667 22 29 /22 613 90 36 -
Email : cepdurquapdggt@gmail.com

Le Coordonnateur
Alain Alfred ELELI

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA,
NOTAIRE
45, avenue William GUYNET
Immeuble Galerie marchande de l'ARC, 1er étage
Centre-ville — Brazzaville
E-mail : lockmaf@yahoo.fr/B.P.: 1542/Tél.: 05 556 06 19/06 666 26 82
BRAZZAVILLE, REPUBLIQUE DU CONGO
AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE COMMERCIALE

«KANGA MARKET»
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de UN MILLION (1 000 000) de francs CFA
Siège social: 26, rue Mbongui, Quartier Diata, Arrondissement 1 Makélékélé, Brazzaville
(République du Congo)

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du vingt-huit juin deux mil vingt et un (28/06/2021), reçu par Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, Notaire, portant statuts d'une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée «KANGA MARKET», enregistrés aux recettes des impôts de Ouenzé le vingt-neuf juin deux mil vingt et un (29/06/2021), folio 117/19 no 0125, il a été constitué une société commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination sociale: La société a pour dénomination sociale «KANGA MARKET»;

Forme sociale: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU);

Associé unique: Monsieur KANGA Jacques ;

Capital social: Le capital social est fixé à la somme de UN MILLION (1 000 000) F. CFA. Il est divisé en CENT (100) parts de DIX MILLE (10 000) Francs CFA chacune, souscrites et libérées en totalité ;

Siège social: Le siège social est fixé à Brazzaville, 26, rue Mbongui, Quartier Diata, Arrondissement 1 Makélékélé ;

Objet social: La société a pour objet, tant au Congo qu'à l'étranger:
-Une plateforme permettant aux usagers de commander et de payer des produits alimentaires et immobiliers en ligie ;
-Livraisons des produits alimentaires ;
-Import et export des marchandises ;
-Vente de voitures et de pneus;
-Location de véhicules.

En règle générale, la société peut réaliser toutes les opérations de nature civile ou commerciale, mobilière ou immobilière, industrielle ou industrielle;

Immatriculation: La SARLU «KANGA MARKET» a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG-BZV-01-2021-B13-00357 du treize juillet deux mil vingt et un (13/07/2021);

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier ;

Gérant statutaire: Monsieur KANGA Jacques.

Pour avis,
Maître Ch. Josiane
LOCKO-MAFINA

EXTENSION DATE DE SOUMISSION APPEL D'OFFRE

N° Congo BU_21_RFGS_73895

RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE CHARGEE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT DEVANT ABRITER LE BUREAU DU PNLP A BRAZZAVILLE.

Le Programme National de Lutte Contre le Paludisme (PNLP) en partenariat avec le Catholic Relief Services – United States Conférence of Catholic Bishops («CRS»), une organisation à but non lucratif présent en République du Congo, et avec son bureau situé avenue du Tribunal, près de l'Ecole Remo. Quartier : Air Afrique Brazzaville», vous invite à participer à un processus d'appel d'offres en vue de sélectionner une entreprise ou société pour les travaux de réhabilitation du bâtiment devant abriter le bureau du PNLP a à Brazzaville (titre du projet).

Les entreprises intéressées par le présent appel à la concurrence pourront obtenir une copie des documents de cet appel d'offre auprès du PNLP sis bureau de Catholic Relief Services située à l'avenue du Tribunal, près de l'Ecole Remo. Quartier : Air Afrique Brazzaville ou en écrivant un courrier électronique à bidcg@crs.org. Les soumissionnaires à cet appel d'offre sont tenus de fournir leur nom et leurs coordonnées (y compris leur adresse électronique) afin qu'ils puissent être informés de toute modification apportée aux documents de l'appel d'offres et/ou recevoir des éclaircissements issus de questions posées par d'autres soumissionnaires.

Les dossiers de proposition d'offres portant la référence AO-N° Congo BU_21_RFGS_73895 doivent être « remis en main propre à l'adresse suivante: PNLP sis Bureau de CRS Congo située avenue du Tribunal, près de l'Ecole Remo. Quartier : Air Afrique Brazzaville» ou «soumises par voie électronique à l'adresse: bidcg@crs.org» au plus tard le 10 Aout 2021 à midi.

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°382/2021/BZ-C
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants

N°	N° de réquisition	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	Arr /Dpt	REQUERANTS
1	20838 du 03-10-17	Sect -, bloc - ; Plles 14, 15, et 17 ; Sup : 1.200,00m2	KINTELE	POOL	NGOULOUBI Janvier I. et NGOULOUBI née NDONGO A. G. I
2	27143 du 07-05-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 797,54m2	QUARTIER ISSOULI	POOL	OMIERE Julienne
3	27355 du 06-07-21	Sect P7, bloc 116 ; Plle 10 ; Sup : 352,49m2	973, RUE SOUNDA (QUARTIER PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	Enfants BOUMPOUTOU
4	27334 du 01-07-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 400,00m2	VILLAGE MOUTOH	POOL	ZOUALI Stella Magalie
5	27316 du 28-06-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 368,67m2	QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO	POOL	SOSSONI ODOU Sidney Elcar
6	27350 du 05-07-21	Sect P8, bloc 1 ; Plle 20 (ex.6) ; Sup : 514,44m2	1, RUE MALIMA	4-BZV	PEYA Joachim Sendid
7	22521 du 11-12-20	Sect H, bloc 30 ; Plle 02 ; Sup : 600,00m2	QUARTIER N°7 (COMMUNE D'OWANDO)	CUVETTE	Enfants OPALA-LETSYA
8	27137 du 07-05-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 183,60m2	QUARTIER BILOLO ACADEMIE	9-BZV	APOUASSA Mariane
9	22520 du 11-12-20	Sect C, bloc 23 ; Plle 04 ; Sup : 1.000,00m2	QUARTIER N°7 (COMMUNE D'OWANDO)	CUVETTE	Enfants OPALA-LETSYA
10	27248 du 07-06-21	Sect P5, bloc 74 ; Plle 05 ; Sup : 227,66m2	78, RUE LOUINGUI	3-BZV	WAGUE SEKOU
11	27050 du 19-04-21	Sect P7, bloc 18 ; Plle 7bis (ex.6) ; Sup : 185,48m2	50BIS, RUE KIMPANDZOU (QUARTIER LOUBASSA)	4-BZV	KIBA BOUYA Dominique
12	22110 du 15-09-20	Sect P7 suite, bloc 50 ; Plle 18 ; Sup : 367,85m2	1440, RUE LEKOUMOU (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	MBIKINA Nadine Christelle Andrée
13	12168 du 27-03-15	Sect -, bloc - ; Plles 9 et 10 ; Sup : 971,25m2	KINTELE	POOL	BOUMPOUTOU Alain Chrysostom
14	27357 du 06-07-21	Sect P3, bloc 91 ; Plle 1 ; Sup : 400,26m2	68, RUE BANDAS	3-BZV	Enfants MAMATY
15	27356 du 06-07-21	Sect P1, bloc 46 ; Plle 2 ; Sup : 514,60m2	16, RUE BANZIRIS	3-BZV	Enfants MAMATY
16	27358 du 06-07-21	Sect J, bloc 55 ; Plle 17 (ex.93) ; Sup : 750,34m2	CENTRE-VILLE	3-BZV	Enfants MAMATY
17	16423 du 12-05-17	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 15.340,50m2	KINTELE	POOL	BOMBO née ITOUA ONDZE Armel Corinne
18	16421 du 12-05-17	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 1.450,00m2	KINTELE	POOL	BOMBO née ITOUA ONDZE Armel Corinne
19	9372 du 04-02-14	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 800,00m2	VILLAGE KOUOMI (MANDIELE 2)	POOL	Enfants BETHO AKA
20	19488 du 20-02-18	Sect -, bloc - ; Plles 11 et 12 ; Sup : 800,00m2	KINTELE (EX VILLAGE NGALIMBO)	POOL	ITOUA Ginette Benedicte
21	27036 du 12-04-21	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 800,00m2	VILLAGE KOUOMI	POOL	MOKAMBO Armanaud Orlan
22	27409 du 13-07-21	Sect P13C (exP13), bloc 30 (ex24) ; Plle 8 (ex369) ; Sup : 457,26m2	RUE NDILOU	7-BZV	YINGA Pierrette
23	27297 du 21-06-21	Sect P13B, bloc 91 ; Plle 04 ; Sup : 244,62m2	MOUKONDO (SOPROGI)	4-BZV	IBARA Fulbert
24	27185 du 20-05-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 399,81m2	QUARTIER UNIVERSITE D. S NGUESSO	POOL	IBARA Geoffrey Dominique
25	27174 du 18-05-21	Sect P9, bloc 09 ; Plle 07 ; Sup : 365,27m2	146, RUE ITOUMBI	5-BZV	Enfants IBARA
26	27170 du 18-05-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 755,94m2	RUE PK (QUARTIER PAUL NGAMBI)	POOL	IBARA AMBASSI Jenny Rosevie
27	22311 du 16-10-20	Sect P14, bloc 63 ; Plle 14 ; Sup : 207,07m2	28, RUE OSSIO	6-BZV	PHARMACIE DU MARCHE DE MIKALOU
28	26907 du 15-03-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 20.107,45m2 soit 2ha01a07ca	QUARTIER CAMPEMENT	POOL	GAKALA OKO André
29	22461 du 19-11-20	Sect P7, bloc 33 ; Plle 11 (ex.15) ; Sup : 400,05m2	73, RUE LEKANA	4-BZV	ENDZONGO née ITOUA Emeliche Stardelle
30	26680 du 11-01-21	Sect P8, bloc 5 ; Plle 7bis ; Sup : 209,88m2	5, RUE MOUSSANA	4-BZV	NGOKOLI POUKOU Gaudryque Joséphine
31	27235 du 03-06-21	Sect P2, bloc 32 ; Plle 1 ; Sup : 372,41m2	10, RUE KASSAÏ	3-BZV	LOUMABEKA KONGO Marie Jacqueline
32	27410 du 13-07-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 200,20m2	QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO	POOL	MOBOMBO NGATSE Franck Armel
33	27411 du 13-07-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 200,00m2	QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO	POOL	MOBOMBO NGATSE Franck Armel
34	26841 du 23-02-21	Sect P14, bloc 99 ; Plle 1bis ; Sup : 267,85m2	21BIS, RUE PAUL NSONDE BIS	6-BZV	DZABOUA MONKALA et Enfants
35	27049 du 19-04-21	Sect P5, bloc 76 ; Plle 3 (ex. 7) ; Sup : 470,60m2	85, RUE BOMITABAS	3-BZV	Société « GACHLEM.COM » S.C.I
36	27191 du 25-05-21	Sect P15, bloc 109 ; Plle 12 ; Sup : 449,11m2	23, RUE MAYOMBE	6-BZV	MBOLA André
37	27276 du 14-06-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 401,29m2	QUARTIER KINTELE-FLEUVE	POOL	Enfants MASSOKI
38	27354 du 05-07-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 204,28m2	49BIS, RUE PAUL MBANEYA (QUARTIER ITSALI)	7-BZV	OKO Pichou Ernest
39	27275 du 14-06-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 412,93m2	QUARTIER ISSOULI	POOL	Enfants MASSOKI
40	15984 du 18-01-17	Sect P13, bloc 124 (ex.105) ; Plle 2 ; Sup 161,42 m2	102, RUE MBOTE	5-BZV	HEBENA Aimé Blaise
41	27273 du 14-06-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 125.500,99m2 soit 12ha55a01ca	VILLAGE MBAMBA II	POOL	NIANG'OSSA Ruphin Judicaël
42	27323 du 30-06-21	Sect -, bloc - ; Plle 1 ; Sup : 1.914,41m2	QUARTIER 2 NGAMBIO	POOL	KANGUISSA Hélène Valérie
43	19286 du 16-03-18	Sect P16, bloc 149 ; Plle 7 ; Sup : 361,76m2	61, RUE YABA	6-BZV	EYAKA Gertrude
44	27139 du 07-05-21	Sect AN, bloc 23 ; Plle 4 ; Sup : 430,11m2	AVENUE NON DÉNOMMÉE	4-BZV	LEKAKA APOUASSA Ulrich Sorel
45	22592 du 21-12-20	Sect T, bloc 15 ; Plle 19 ; Sup : 475,81m2	244, RUE BANDZAS (OUENZE)	5-BZV	NGUESSO Habib Cyril

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le Chef de Bureau,
Gilbert MBANDZA.

Fait à Brazzaville, le 02 août 2021

JO de TOKYO 2020

Encore une olympiade zéro pour le Congo !

Le Congo ne gagnera pas sa première médaille olympique cette année. Il figurera pendant quatre années encore, jusqu'aux prochains JO de Paris en 2024, parmi les 27 pays africains qui gardent leur tableau de médailles encore vierge.

Comme tous les quatre ans (plus une année, en raison du report dû à la pandémie de COVID-19) à cette période de l'année, les Congolais scrutent le petit écran. Ils sont en train de regarder, incrédules, courir les athlètes et voir grimper certains d'entre eux sur le podium. Leurs yeux ne se trompent pas, aucun de leurs trois représentants n'a obtenu une quelconque breloque : mission précocement terminée !

La barre était finalement très haute. Natacha Ngoye Akamabi, Gilles Afoumbi et Stefan Bellor Sangala, ces trois sportifs congolais aux JO sont tous éliminés. Ils rentreront, si ce n'est déjà fait, bredouille. C'est le contraire qui aurait surpris!

Qualifiée pour le premier tour du 100m féminin des JO de Tokyo 2020 avec 11''45, la sprinteuse Natacha Ngoye Akamabi a échoué à la sixième et avant dernière place de sa série. Elle a terminé la course avec un chrono de 11''52 lors de ce tour. Insuffisant pour faire sauter le verrou de l'accession aux demi-finales. Elle s'est donc arrêtée aux portes des demi-finales.

Natacha Ngoye Akamabi le 30 juillet à Tokyo. (Ph. Alamy)

La native de Pointe-Noire n'espérait pas forcément une médaille olympique. Elle n'aura fait que tomber son propre record sur la plus courte des distances. Et on ne sait si, à son âge, elle peut entretenir de grands espoirs pour la suite de sa carrière.

On n'attendait pas grand'chose non plus de son compère du 400m masculin, Gilles Anthony Afoumba. Engagé dans la première série du 400m dimanche 1er août, il a terminé sixième avec un chrono de 46''03. Impossible même d'être repêché, contrairement à d'autres Africains, parmi lesquels le Sénégalais Gaye (45''49).

Reste la nageuse Stefan Bellor Sangala. Sans surprise, elle n'est pas allée non plus au-delà du premier tour. Placée dans le couloir 8 de sa série de 50 m nage libre, elle a parcouru la distance en 37''92, terminant aussi avant-dernière.

Pauvres férus du sport congolais ! La victoire sportive, comme toute victoire, est l'aboutissement d'une longue et fructueuse préparation. Elle exige des sacrifices. Elle ne relève pas d'une quelconque improvisation si sophistiquée soit-elle.

Il y a problème. Et les problèmes du sport congolais ont été plusieurs fois débattus dans des forums appelés ''Journée de réflexion'' avec force publicité. Il s'avère qu'ils restent entiers.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

BASKETBALL/COUPE DE LA VILLE

CARA et Diables-Noirs à l'assaut du trophée

La finale masculine de la Coupe de la Ville mettra prochainement aux prises CARA et Diables-Noirs. Les deux futurs protagonistes ont obtenu leur ticket à l'issue des demi-finales disputées dimanche 1er août au Gymnase Maxime Matsima du Centre sportif et universitaire de Makélékélé. Aux dépens, respectivement, d'Inter Club (63-60) et de l'AS La Grandeur (75-74).

Le duel Inter Club-CARA dimanche dernier. (Ph. Cl.Koulengana)

L'explication tant attendue entre militaires d'Inter Club et Aiglons, première demi-finale de la journée, a tenu toutes ses promesses. Tous les quarts temps ont été âprement disputés: 13-14, 19-18, 13-14, 15-17. Un véritable coude-à-coude, le CARA réussissant à trancher aux moments décisifs. Dans l'ensemble, la partie a été équilibrée. Qu'on en juge par le score final : 63-60, en faveur des ''Rouge et noir'' qui ont mérité leur victoire. Conduits par Mouzita, leur meneur de jeu auteur de 22 points, ils ont livré un match courageux.

Militaires et Aiglons se retrouveront une dernière fois à l'occasion de la finale du championnat, qui bouclera la saison de la balle au panier troué brazzavillois.

En deuxième demi-finale, l'AS La Grandeur espérait l'emporter face aux Diables-Noirs comme au championnat. Elle a, hélas, finalement, mis les pouces. Pourtant, la pause intervenait à son avantage: 43-29. Mieux, au terme du troisième quart temps, l'AS La Grandeur creusait un écart de 12 points: 60-48.

Menés au marquoir, les Diables-Noirs ne perdaient pas l'espoir de revenir et de terminer sur une note gaie, dans le dernier quart temps. A trente secondes de la fin, ayant deux points de retard (71-73) à combler, ils parvenaient à s'infiltrer dans la défense adverse, marquaient et égalisaient (73-73). Avant de coiffer leur adversaire sur le fil à cinq secondes du terme. En effet, lorsque retentit le dernier coup de sifflet, un point à peine séparait les deux formations. Mais c'était suffisant aux Diables-Noirs pour pavoiser: 75-74.

C'est une prise de conscience collective qui aura permis aux poulains du coach Nsouékéla de relever le défi.

G.M.

JEAN-MICHEL MBONO ''SORCIER'' REPOND A VOS QUESTIONS

Cet espace est réservé aux questions que bon nombre de férus du football congolais se posent sur divers sujets. Jean-Michel Mbono ''Sorcier'', véritable légende vivante du ballon rond congolais et africain, les a répertoriées et y répond.

Que pensez-vous de l'Afrique face à la Coupe du monde?

J.-M. MBONO: Manquant de vécu, de piment et de répondant, les sélections africaines connaissent toujours un naufrage collectif dans le cadre de la Coupe du monde. Une situation a priori prévisible, d'autant que les Africains n'ont pas encore compris que rien ne se fait plus au hasard dans la haute compétition. Comme quoi, en véritable hommes de sérail, les dirigeants sportifs africains devraient mettre des bouchées doubles pour atteindre les résultats escomptés. Malheureusement, en Afrique, du fait de nombreuses turpitudes et des querelles de clocher qui ne grandissent aucunement son football, c'est tout le continent qui en prend un sérieux coup dans le concert mondial. Pis, la plupart des nations africaines n'ont aucune organisation cohérente

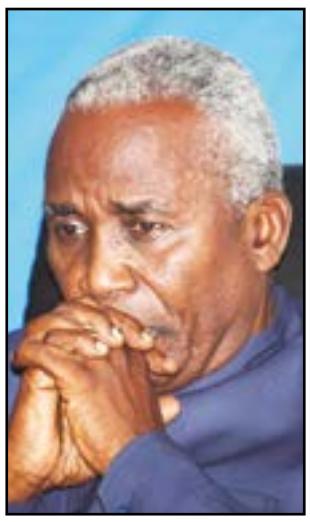

et rationnelle. Une situation exacerbée par l'improvisation et l'impréparation ayant élu domicile en Afrique.

A cet égard, les éliminations prématurées des sélections africaines ne sont que la résultante du laxisme et de l'amateurisme qui gangrènent le football africain. Pire, il est difficile de comprendre qu'une sélection puisse aller dans la joute mondiale avec un staff sans charisme (improvisé).

En outre, le paternalisme et l'ingérence des dirigeants politiques qui marchandent sur les plates-bandes des entraîneurs, constituent des goulots d'étranglement qui font en sorte qu'aujourd'hui les Africains mordent la poussière sur l'arène mondiale. Aujourd'hui, eu égard à l'univers dans lequel évoluent les footballeurs africains en Afrique et leurs entraîneurs, il serait prétentieux de leur demander d'assumer pleinement leurs responsabilités. A cela s'ajoutent les problèmes internes, le manque de structures et de communication qui rendent impossible l'envoi des émissaires pour visionner les adversaires des sélections africaines comme cela se fait chez les Européens par exemple.

Il faut aller vers plus de professionnalisme; le talent est là ! Il suffirait que les dirigeants comprennent l'importance du repos dans la vie d'un sportif de haut niveau. Le repos est comme un match. La diététique, c'est un autre match, tout comme l'hébergement, l'état de la pelouse et les déplacements. Tout ce que vous faites en amont, c'est déjà comme si vous jouiez le match, et il faut être le plus performant possible à chacune des étapes pour gagner la course qui, elle, ne dure que quatre-vingt-dix (90) minutes. Cela, les dirigeants africains ne le comprennent pas toujours, et ce n'est pas seulement une question d'argent. Mais de formation, de connaissance.

(A suivre)

MEMO

Les avez-vous reconnus ?

Deux personnages en short et godasses à crampons sur cette photo. Les avez-vous reconnus ?

Ce cliché, pris dans les années 1980, a mis ensemble Thomas Sankara (siflet autour du cou) et Jean-Claude Ganga. Le premier cité, une icône en Afrique et figure du tiers-mondisme, n'était pas qu'un homme politique. Il était aussi un formidable amateur de football. Ici, il était l'arbitre d'un match entre les ministres des Sports de langue française et des ministres burkinabè à Ouagadougou. Le second, à sa gauche: le Congolais Jean-Claude Ganga, figure emblématique du sport africain, ancien secrétaire général du CSSA puis président de l'ACNOA, ancien membre du CIO et ministre des Sports. Notre tristesse : ils ne sont plus en vie !

IN MEMORIAM

5 Août 2008 - 5 Août 2021. Voici treize ans (13) ans, jour pour jour, que le Seigneur a rappelé à Lui notre cher Papa, YANGA Jean Merlyns, inspecteur des postes et télécommunications.

La marche irréversible du temps ne pouvant effacer le souvenir et la douleur de la disparition, ni combler le vide d'un être cher.

En cette date de triste anniversaire, Maman Rose, Nelly, Christ et Jydhel prient ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pensée pieuse en sa mémoire.

Jeudi 5 août, une messe sera dite en sa mémoire en la cathédrale Sacré-Coeur, à 12heures 30 minutes.

Papa, tu resteras à jamais gravé dans nos coeurs.

Mémoire éternelle, GRAND JEAN!